



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Cathédrale de Bourges
inscrite sur la Liste du
patrimoine mondial en 1992



CATHEDRALE DE BOURGES

PLAN DE GESTION 2020-2024



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



BOURGES



CENTRE DES MONUMENTS NATIONAUX

SOMMAIRE - PLAN DE GESTION 2020-2024

Introduction.....	p. 5
Description et Historique du Bien.....	p. 7
Déclaration de Valeur Universelle Exceptionnelle.....	p. 17
Périmètre du Bien et Zone Tampon.....	p. 21
Charte de gestion.....	p. 23
Tableau de synthèse général.....	p. 30
Fiches Action.....	p. 33
I. Protéger, Conserver, restaurer le bien.....	p. 35
II. Comprendre, et diffuser la connaissance sur le bien.....	p. 50
III. Développer le bien et son territoire environnant.....	p. 83
IV. Animer et coordonner la gestion, partager.....	p. 109
Liste des instances contributrices (ordre alphabétique).....	p. 125
Compte rendu - Comité de Bien du 26 mars 2019 -.....	p.127
Approbation du Plan de gestion	

INTRODUCTION

La cathédrale Saint-Etienne de Bourges a été inscrite sur la Liste du patrimoine mondial de l'Unesco en 1992, au titre de *la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, naturel et culturel* sous le nom de « Cathédrale de Bourges ».

Elle a été reconnue en tant que chef d'œuvre du génie créateur humain du fait de « sa beauté frappante résultant d'une gestion magistrale d'un espace aux proportions harmonieuses et d'une décoration de la plus haute qualité », ainsi que du fait de son importance dans le développement de l'architecture gothique : « Par l'unité de sa conception, la savante articulation de ses espaces et le traitement de la lumière, elle représente une expression exceptionnelle du style gothique appliqué aux cathédrales. »

La cathédrale de Bourges fait en outre partie des rares biens français doublement inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, puisqu'elle a été distinguée une seconde fois en 1998 en tant que composante du bien « Chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France ».

Afin de mettre en valeur cette distinction internationale exceptionnelle (seulement 45 sites en France à ce jour), la Ville de Bourges a créé en 2017 avec le soutien de l'Etat une mission Patrimoine mondial, qui a piloté l'élaboration du Plan de gestion de la cathédrale, véritable projet de conservation et de développement pour le site et son territoire.

Dans le but de relever le défi que constitue le Plan de gestion pour la cathédrale de Bourges, des instances de travail techniques et stratégiques ont été créées et accompagnées dans l'élaboration d'un diagnostic partagé, puis de propositions d'actions visant à atteindre le niveau d'excellence attendu d'un site du Patrimoine mondial. Ce projet participatif et collaboratif a permis de rassembler l'ensemble des acteurs de la gestion (services de l'Etat, clergé en tant qu'affectataire, collectivités territoriales, associations, population...).

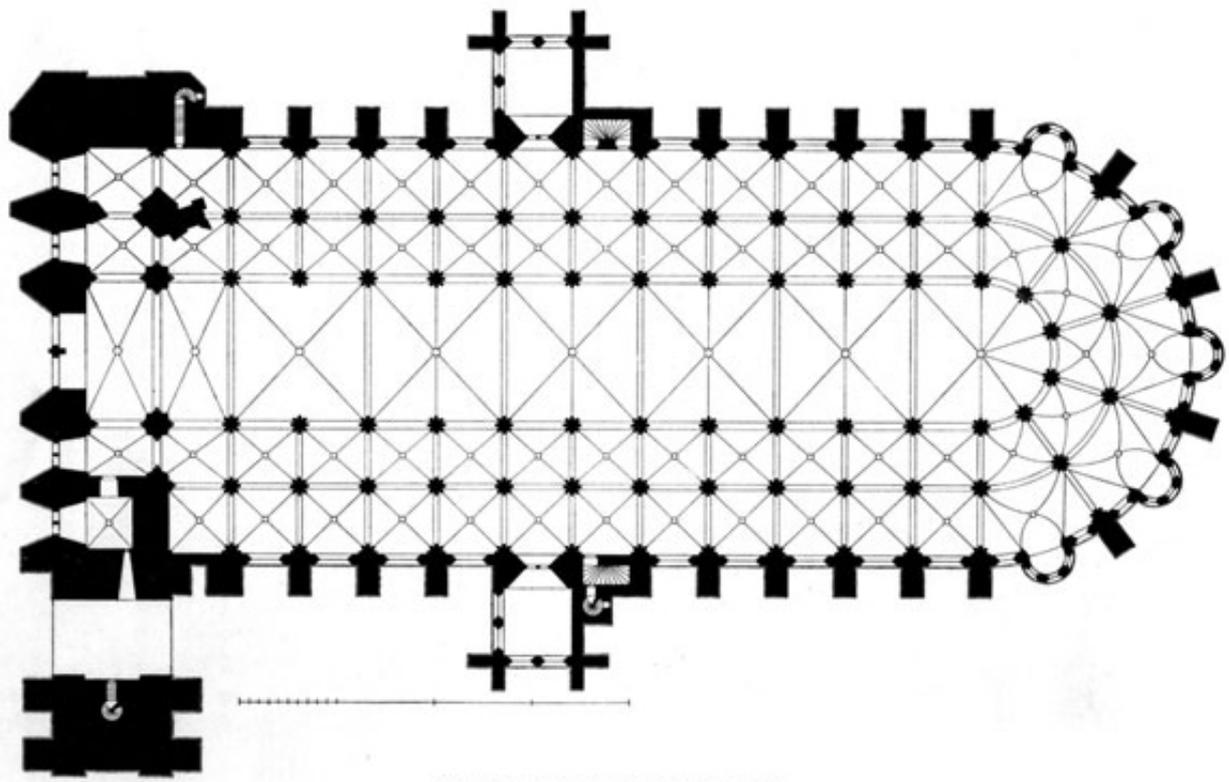
Le Plan de gestion Unesco de la cathédrale de Bourges est constitué d'un programme d'actions visant à assurer la conservation du bien, la prise en compte de ses abords dans les documents d'urbanisme, la poursuite et la valorisation de la recherche universitaire sur le site et son contexte, le développement touristique et économique autour de l'inscription au Patrimoine mondial, ainsi que l'appropriation du site et le partage de sa valeur universelle exceptionnelle avec la population.

DESCRIPTION ET HISTORIQUE DU BIEN

I. DESCRIPTION

Plan

Saint-Etienne de Bourges est l'une des rares cathédrales gothiques à présenter un plan à cinq nefs sans transept. Cet agencement à double déambulatoire sans transept ni tribune, ajouté à l'ampleur et aux proportions de l'élévation crée un espace unifié ainsi qu'une grande luminosité.



Plan de la cathédrale Saint-Etienne de Bourges

La cathédrale présente une longueur totale de 125 m, et une largeur de façade de 41 m. Sa superficie est de 5 900 m².

L'édifice actuel s'élève à l'emplacement d'une précédente cathédrale de moindre ampleur. Le chœur a de ce fait dû s'étendre au-delà du rempart gallo-romain. La différence de niveau entre la ville haute et la ville basse a été résorbée en édifiant le chœur sur une église basse, souvent improprement appelée crypte, puisque celle-ci n'a pas de caractère souterrain *stricto sensu*. Cette église basse renferme notamment les tombeaux des archevêques de Bourges.

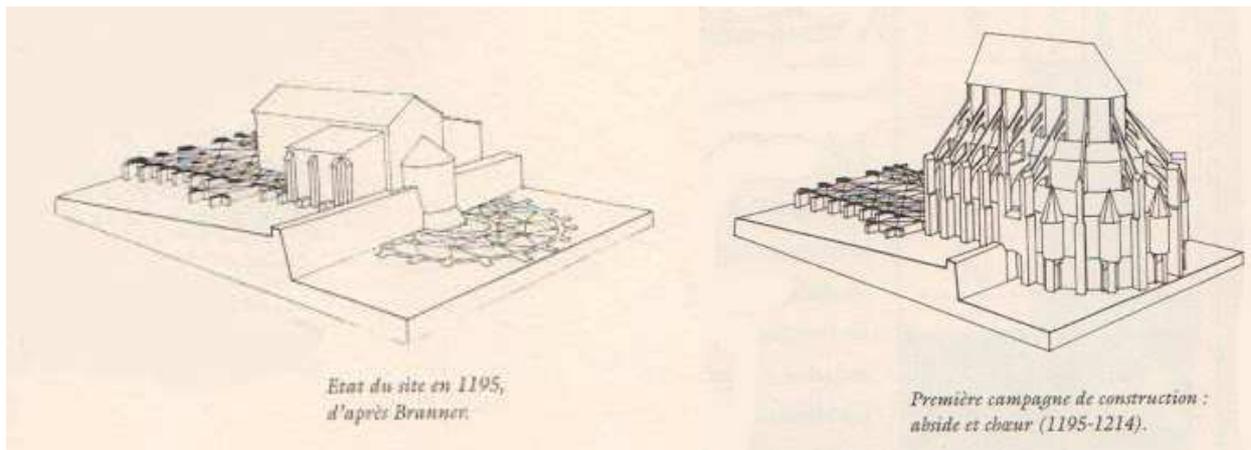


Illustration de la création de l'église basse permettant l'édification du chœur au-delà du rempart

Matériaux

La ville de Bourges s'étend sur un massif calcaire d'une grande beauté et très tendre. C'est ce matériau local qui sera donc utilisé pour la fabrication des parties abritées, ainsi que du décor intérieur sculpté.

Les pierres utilisées pour les éléments structurels de l'édifice proviennent de carrières situées au sud et à l'est de Bourges. Elles seront également utilisées dans le cadre des chantiers du Palais Jacques Cœur et de l'Hôtel Lallemant, autres éléments patrimoniaux majeurs de la ville qui seront pour leur part édifiés au XV^{ème} siècle.

Façade

Avec ses 41 mètres de largeur, Bourges présente au moment de son édification la façade la plus large de l'architecture gothique.

Elle est constituée de 5 portails annonçant les 5 nefs du plan, tous richement décorés.

De gauche à droite, les décors des portails illustrent les thématiques suivantes : Guillaume de Bourges, la Vierge Marie, le Jugement Dernier (portail central), le martyr de Saint-Etienne, et enfin Saint-Ursin de Bourges.



Façade de la cathédrale, dont les 5 portails annoncent les 5 nefs du plan

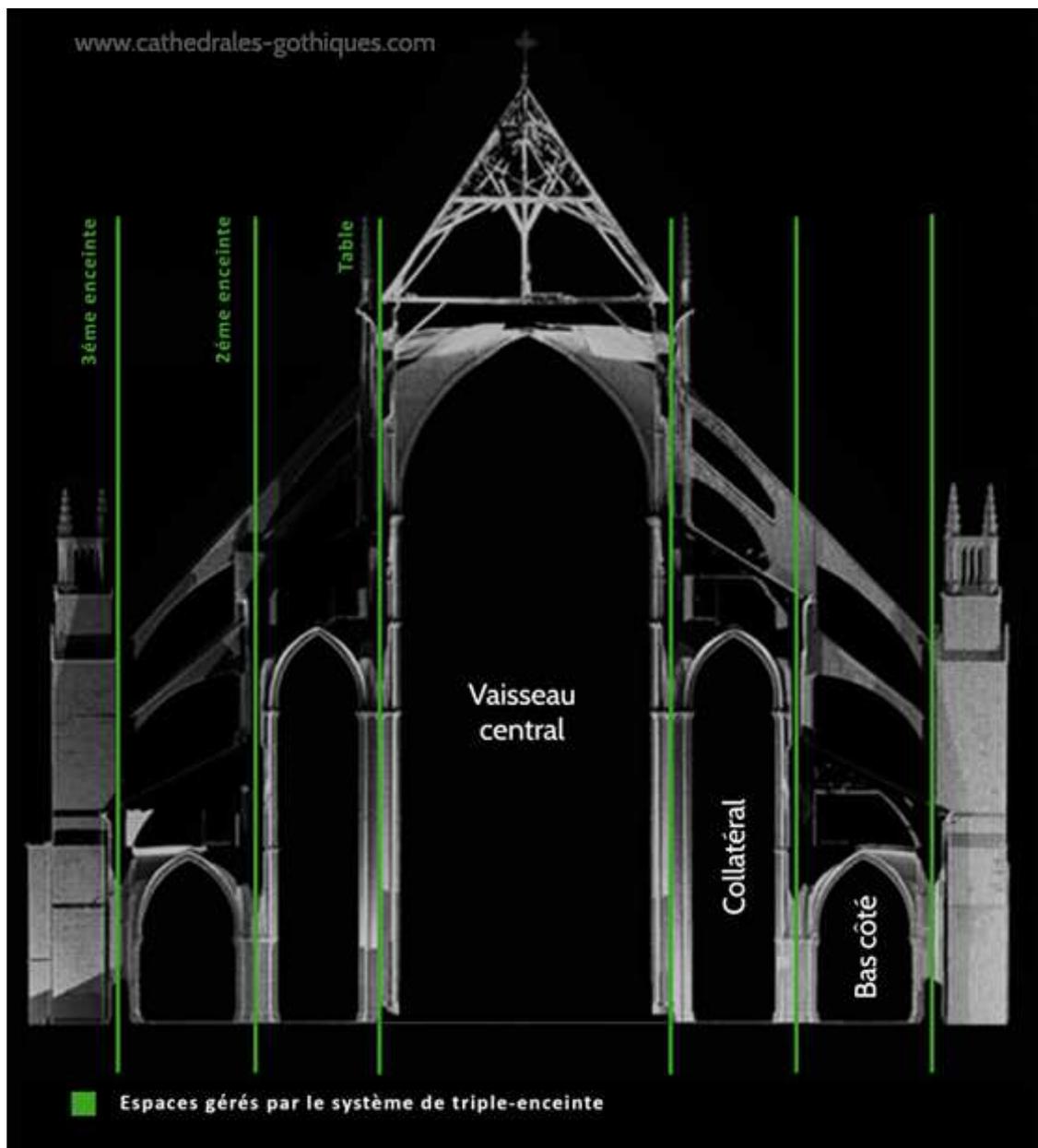
Elévation

L'harmonie des proportions des cinq nefs est particulièrement remarquable, et perceptible depuis l'intérieur de l'édifice. On y est frappé par une impression d'ampleur, plutôt que la quête d'élévation axiale plus fréquemment observée dans la majorité des cathédrales gothiques.

Des relevés réalisés au laser ont en outre permis de constater la parfaite verticalité des murs, plus de huit siècles après leur édification.

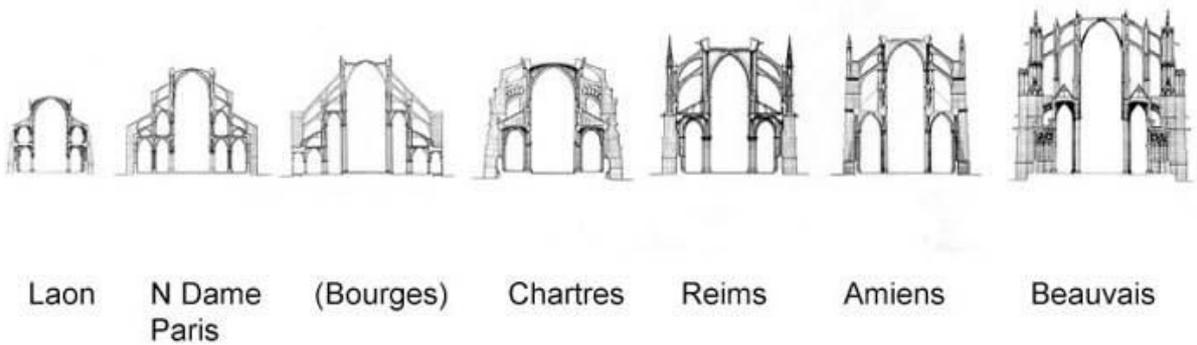
Les nefs s'élèvent respectivement à 9 m, 21,30 m et 37,50 m.

Le faîte du toit de la nef culmine à 47,50m, la tour sud à 53 m, la tour nord à 65 m.

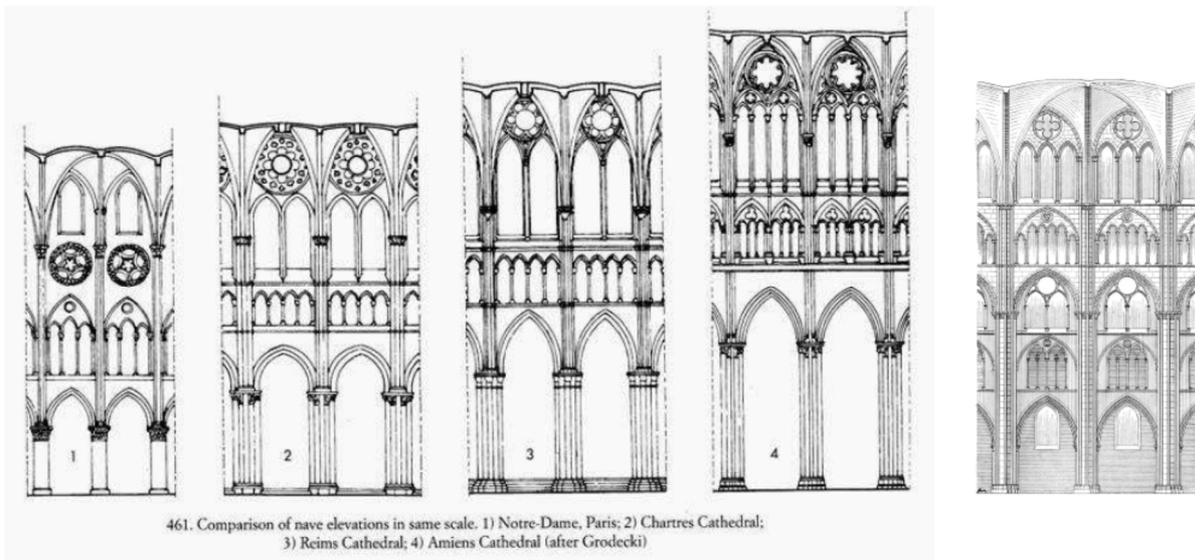


Relevés laser (Andrew Tallon)

La série de coupes ci-dessous permet de comparer les proportions et hauteurs des cathédrales gothiques majeures, et de mieux situer Bourges dans ce contexte :



Chaque nef dispose en outre à Bourges de fenêtres hautes. Ce traitement de l'élévation, allié à l'absence de transept, explique l'originale luminosité qui baigne la cathédrale Saint-Etienne de Bourges, en comparaison d'autres édifices gothiques.



Elévations, de gauche à droite : Notre-Dame de Paris, Chartres, Reims, Amiens et Bourges

Saint-Etienne de Bourges présente un important décor sculpté, aussi bien extérieur qu'intérieur, qui se trouve dans un remarquable état de conservation, malgré quelques dégradations subies au moment des guerres de religion.

Par ailleurs, les nombreux vitraux dont la réalisation s'étend du XIII^{ème} au XVII^{ème} siècle (chapelles dans les collatéraux) rendent parfaitement lisible l'évolution de cet art.



Vitraux, ci-dessus du XIII^{ème} siècle, ci-dessous du XV^{ème} siècle





Vitraux, ci-dessus du XVI^{ème} siècle, ci-dessous du XVII^{ème} siècle



II. HISTORIQUE

Contexte

Bourges est le siège d'un culte chrétien attesté depuis le III^{ème} siècle. A l'époque appelée Avaricum, la ville abrite alors la première communauté chrétienne de Gaule.

La cathédrale actuelle s'élève de fait sur le site de quatre édifices religieux successifs, dont le dernier à l'avoir précédé est une cathédrale romane érigée entre le XI^{ème} et le XII^{ème} siècle. Malgré sa récente construction, elle est jugée trop petite du fait de son édification contrainte, à proximité immédiate du rempart gallo-romain. C'est ainsi qu'émergera l'idée à la fin du XII^{ème} siècle de se doter d'un édifice plus grand, en enjambant ce rempart.

Bourges est en outre ville royale depuis 1100, et se situe à la limite méridionale du royaume, très proche de l'Aquitaine anglaise. Dans sa volonté d'affirmer sa puissance et son prestige face à ses rivaux, le roi de France prendra des mesures fortes afin de favoriser l'aboutissement de ce projet, notamment en allégeant la fiscalité des contributeurs.

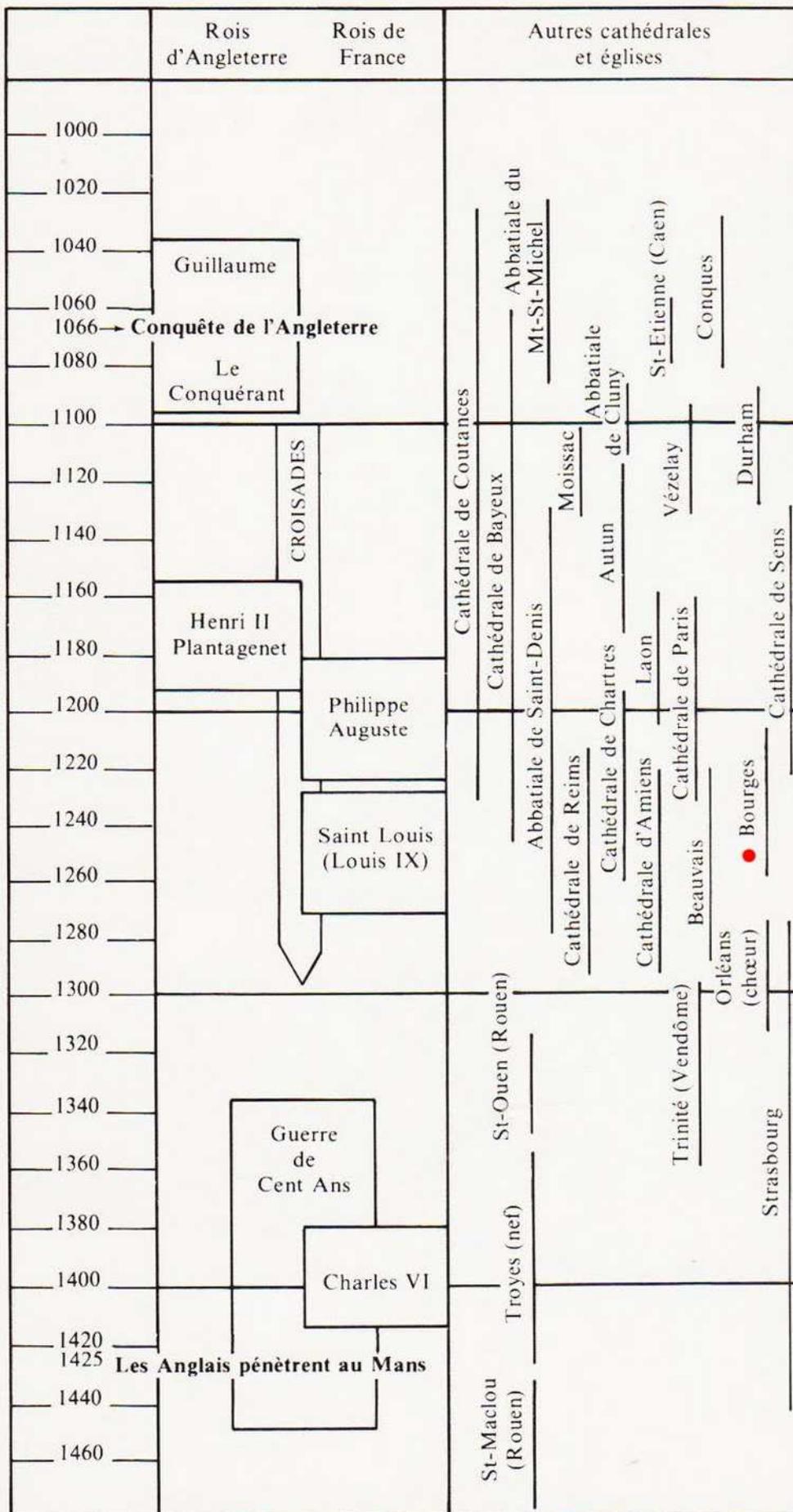
Bourges est également le siège de l'archevêque primat d'Aquitaine, dont l'autorité religieuse s'étend jusqu'à Bordeaux. A la fin du XII^{ème} siècle, l'archevêque de Bordeaux conteste de plus en plus la prééminence de son homologue de Bourges sur la primatiale d'Aquitaine. On imagine sans peine l'importance pour un archevêque de se doter d'un monument à la hauteur de ses prétentions.

Enfin, du point de vue géographique, on constate que Bourges se situe en marge du mouvement gothique. La cathédrale Saint-Etienne restera longtemps la seule cathédrale gothique édifiée au sud de la Loire.

C'est sans doute la conjonction de ces facteurs : ancienneté d'une communauté chrétienne, affirmation royale, lutte de pouvoir ecclésiastique et « vitrine » éloignée du berceau de l'art gothique ; qui vont se conjuguer et se matérialiser dans la volonté d'édifier une cathédrale gothique majeure à Bourges, à la toute fin du XII^{ème} siècle.

La frise visible page suivante permet de situer l'édification de la cathédrale Saint-Etienne de Bourges par rapport à celle des principales cathédrales, et donc au sein du mouvement gothique.

FRISE CHRONOLOGIQUE



Débutés en 1195, les travaux vont se dérouler en deux campagnes majeures jusqu'en 1230, date à laquelle la totalité du gros-œuvre est achevé.

Les travaux ralentissent ensuite, et en 1313 on constate des fissures au niveau de la tour du sud. Elle ne sera de ce fait jamais équipée de cloches, et on remédie à cette visible fragilité par l'adjonction d'un pilier butant.

La consécration de la cathédrale, bien qu'à ce moment la tour nord en soit encore inachevée, aura lieu le 13 mai 1324.

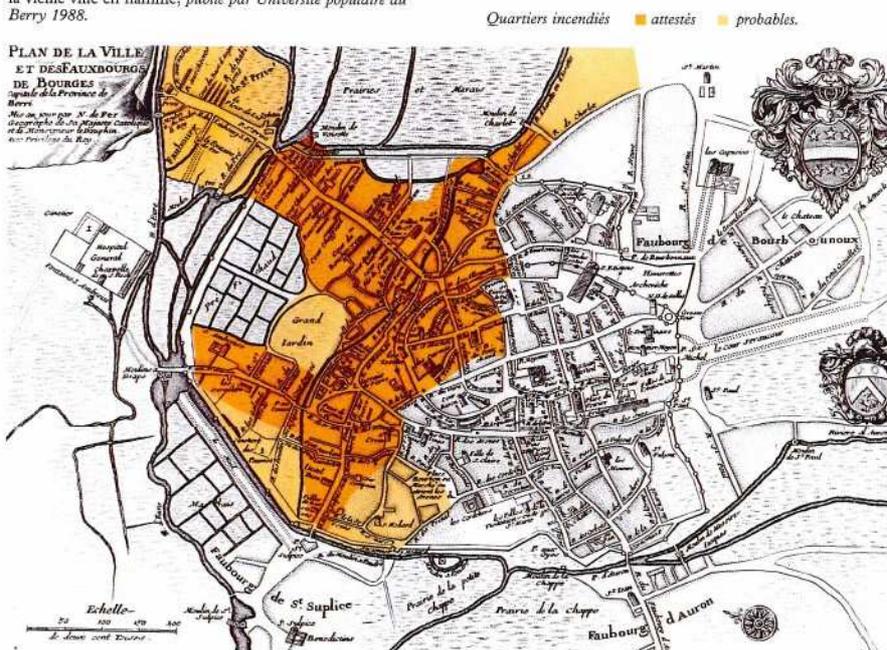
En novembre 1424, la cathédrale est dotée par le roi Charles VII d'une horloge astronomique à l'occasion du baptême de son fils, le dauphin et futur roi Louis XI. Conçue par Jean Fusoris, elle est la plus ancienne horloge astronomique actuellement conservée en France.



L'horloge astronomique de Bourges

En 1480, la tour nord est achevée. Des signes de faiblesse structurelle sont toutefois observés dès 1503.

Etendue supposée de l'incendie de 1487, rapportée sur le plan de la ville de Bourges dressé par Nicolas De Fer 1705. D'après 1487 la vieille ville en flamme, publié par Université populaire du Berry 1988.



Le 22 juillet 1487, le grand incendie dit « de la Madeleine » ravage un tiers de la ville de Bourges et vient lécher les murs de la cathédrale, mais celle-ci résiste à l'embrasement.

Quelques difficultés...

Le 31 décembre 1506, la tour nord s'écroule.



Reconstitution 3D de Bourges au XV^{ème} siècle, restituant la cathédrale avec ses tours symétriques

De 1508 à 1542, une vaste campagne de reconstruction de la tour nord s'engage. Le choix est fait de construire une nouvelle tour plus haute que l'ancienne (et donc que la tour sud), et dotée d'un toit terrasse. La reconstruction est en partie financée par les indulgences délivrées aux fidèles souhaitant enfreindre les prescriptions du Carême, ce qui lui vaudra le surnom de « tour du beurre ».

Durant les guerres de religion, Bourges est prise par les protestants en 1562. Le décor sculpté de la cathédrale sera gravement endommagé au cours de cette occupation.

Le 10 décembre 1793, la Révolution transformera la cathédrale en temple voué au Culte de la Raison. Elle sera en conséquence vidée de son mobilier liturgique.

Reconnaissance patrimoniale

La cathédrale est classée Monument Historique dès la 3^{ème} révision de cette liste, en 1862.

Elle est inscrite sur la Liste du Patrimoine mondial de l'Unesco en 1992, au titre des critères (i) et (iv).



Messe de célébration de l'inscription Unesco de la cathédrale, le 19 juin 1993.

En 1998, une seconde inscription sur la Liste du Patrimoine mondial intervient pour la cathédrale, parmi les 78 composantes du bien « Chemin de Saint-Jacques de Compostelle en France ».



DECLARATION DE VALEUR UNIVERSELLE EXCEPTIONNELLE

Adoptée lors de la 41^{ème} session du Comité du Patrimoine mondial, à Cracovie (Pologne) en 2017 – Décision 40COM.8E

Brève synthèse

Située en région Centre-Val-de-Loire, Bourges, ancienne ville romaine d'Avaricum, fut une des premières communautés chrétiennes de Gaule. La cathédrale, dédiée au premier martyr chrétien saint Étienne occupe le site d'un lieu de culte depuis le III^e siècle. Construite entre la fin du XII^e et la fin du XIII^e siècle, admirable par ses proportions et l'unité de sa conception, c'est l'un des grands chefs-d'œuvre de l'art gothique. Son tympan, ses sculptures et ses vitraux sont particulièrement remarquables. Par-delà sa beauté architecturale, elle témoigne de la puissance du christianisme dans la France médiévale.

Le plan de la cathédrale est simple et harmonieux. Il s'agit d'une basilique à cinq nefs avec des chapelles qui entourent le chœur. Des arcs-boutants à double volée permettent l'absence de tribunes et une lumière égale dans toute la nef y compris les collatéraux.

Les caractéristiques les plus remarquables de la cathédrale sont la perspective des murs latéraux et l'unité de l'espace intérieur. Les sculptures aux portes nord et sud, au tympan du portail du Jugement dernier (au centre de la façade ouest), comme les restes sculptés du jubé, constituent des exemples exceptionnels de l'art gothique. Les siècles suivants ont apporté leurs marques à la cathédrale : les vitraux constituent ainsi une véritable encyclopédie de cet art pour les XIV^e, XV^e et XVI^e siècles.

Critère (i) : La cathédrale de Bourges revêt une très grande importance dans le développement de l'architecture gothique et constitue un symbole de la puissance de la religion chrétienne dans la France du Moyen Âge. Cependant, de ses qualités fondamentales restent sa beauté frappante résultant d'une gestion magistrale d'un espace aux proportions harmonieuses et d'une décoration de la plus haute qualité.

Critère (iv) : Bien que la cathédrale de Bourges se situe en marge du gothique français représenté par Saint-Denis, Paris, Chartres ou Amiens, elle porte très haut les valeurs architecturales des cathédrales de ce style. Par l'unité de sa conception, la savante articulation de ses espaces et le traitement de la lumière, elle représente une expression exceptionnelle de ce style appliqué à ce type d'édifice.

Intégrité

La conception de la cathédrale de Bourges a été respectée et n'a pas été altérée au cours des siècles. Elle conserve l'intégrité de son plan et de sa conception et tous ses attributs ont été préservés intacts. Situé dans un environnement urbain protégé, le bien n'a subi aucune menace.

Authenticité

La forme et les matériaux de l'édifice sont tels qu'ils étaient lorsqu'il fut achevé à la fin du XIII^e siècle, bien que son entretien et l'évolution du culte aient nécessité le remplacement de nombreux éléments comme cela est advenu pour toutes les cathédrales gothiques. Tous les travaux de restauration ont respecté les techniques et matériaux de construction originaux.

Éléments requis en matière de protection et de gestion

Propriété de l'État, partiellement gérée par le Centre des Monuments nationaux, la cathédrale de Bourges est classée au titre des monuments historiques depuis 1862. Elle bénéficie à ce titre des moyens de conservation définis et mis en œuvre directement par le ministère de la Culture et de la communication.

Légalement affectée au culte catholique, la cathédrale ne peut être détournée de cet usage. La crypte et la terrasse de la tour nord accueillent chaque année environ 30 000 visiteurs.

La zone tampon du bien adoptée en 2013 est constituée de deux protections réglementaires : d'une part, la protection de ses abords au titre de son classement aux monuments historiques, d'autre part, le site patrimonial remarquable correspondant à l'emprise de la ville médiévale, dont le plan de sauvegarde et de mise en valeur a été approuvé en 1994. Les marais situés au nord-est de l'édifice, fruit du travail des religieux pour assainir et cultiver ce vaste territoire, ont été classés au titre des sites.

PERIMETRE DU BIEN ET ZONE TAMPON

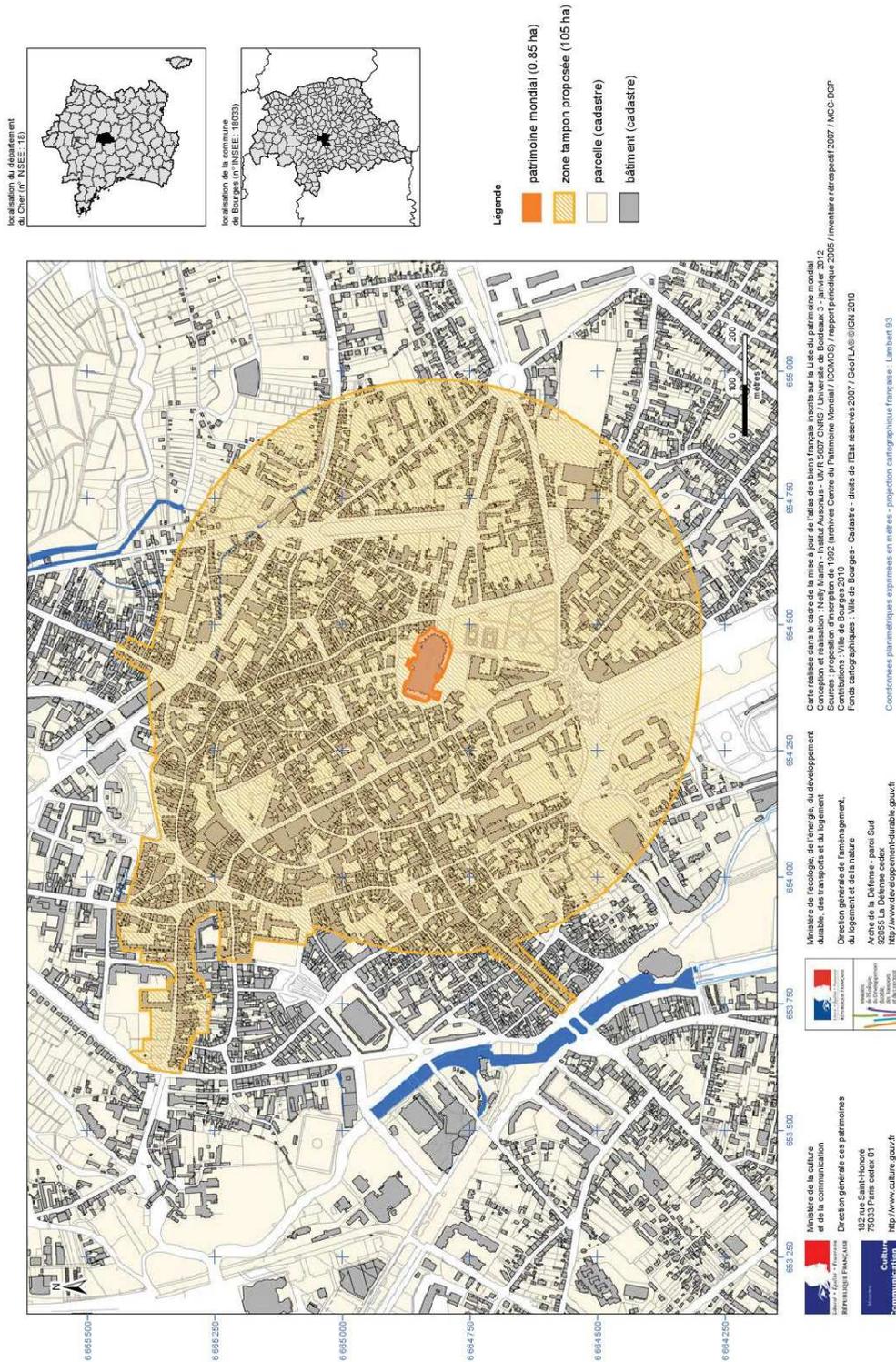
Périmètre du bien adopté lors de la 35^{ème} session du Comité du Patrimoine mondial, à Paris (France) en 2011 – Décision 35COM.8D

Zone tampon adoptée lors de la 37^{ème} session du Comité du Patrimoine mondial, à Phnom Penh (Cambodge) en 2013 – Décision 37COM.8B50

MISE A JOUR DE JANVIER 2012

ATLAS DES BIENS FRANÇAIS INSCRITS SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL - EN APPLICATION DE LA CONVENTION ADOPTEE PAR L'UNESCO EN 1972

635 - Cathédrale de Bourges : proposition d'une zone tampon



CHARTE DE GESTION

Dans le but de répondre à l'enjeu d'appropriation de la démarche par l'ensemble des acteurs de la gestion et d'acter l'engagement de tous à poursuivre l'animation des instances créées dans ce cadre, ainsi que la mise en œuvre du présent Plan de gestion, une Charte de gestion a été ratifiée à l'occasion du Comité de Bien de validation du Plan de gestion, le 26 mars 2019.

Ce bref document rappelle le contexte, l'ambition, l'objet et les enjeux de la démarche, liste les signataires de la Charte en rappelant les rôles et compétences de chacun, et rappelle les dispositions prises en termes de gouvernance politique et technique, ainsi que d'animation, aussi bien dans le cadre de l'élaboration du Plan de gestion que dans le but de se projeter dans sa mise en œuvre et son suivi.

Le texte de cette Charte a été envoyé à l'ensemble des signataires potentiels pour leur permettre de débattre, puis de délibérer afin d'autoriser leurs représentants à la signer. Elle est ainsi le reflet de l'engagement pérenne des acteurs de la gestion – approuvée et validée pour leurs organes délibérants – à poursuivre la mise en œuvre des actions listées dans le présent document.



Signature de la Charte de gestion, le 26 mars 2019.

De gauche à droite : Mgr Beau, archevêque de Bourges ; Mme Ferrier, Préfète du Cher ; Mr Blanc, Maire de Bourges – Président de Bourges Plus ; Mr Bélaval, Président du Centre des Monuments Nationaux.

Charte de gestion Unesco Cathédrale Saint-Etienne de Bourges

1. Contexte

Majoritairement édifée entre 1195 et 1324, classée Monument Historique dès 1862, la cathédrale Saint-Etienne de Bourges a fait l'objet de deux inscriptions sur la Liste du Patrimoine mondial de l'Unesco, l'une en 1992 en tant que chef d'œuvre de l'architecture religieuse gothique, et l'autre en 1998 en tant que composante du bien en série « Chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France ».

L'Unesco a ainsi distingué la cathédrale de Bourges en la qualifiant « d'admirable par ses proportions et l'unité de sa conception » et de « l'un des grands chefs-d'œuvre de l'art gothique ». L'Unesco souligne « sa beauté frappante résultant d'une gestion magistrale d'un espace aux proportions harmonieuses et d'une décoration de la plus haute qualité » et le fait qu'elle « porte très haut les valeurs architecturales des cathédrales de style gothique. Par l'unité de sa conception, la savante articulation de ses espaces et le traitement de la lumière, elle représente une expression exceptionnelle de ce style accompagné appliqué à ce type d'édifice ».

Afin de répondre à l'obligation de se doter d'un Plan de gestion pour tous les sites du Patrimoine mondial, inscrite dans la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016, mais aussi de saisir cette opportunité d'élaborer conjointement une politique ambitieuse de valorisation de la cathédrale et son territoire environnant, la Ville de Bourges, soutenue et accompagnée par l'Etat, a lancé en mars 2017 une démarche d'élaboration du Plan de gestion Unesco de la cathédrale Saint-Etienne de Bourges.

2. Ambition

Les acteurs de la gestion de la cathédrale Saint-Etienne de Bourges et leurs partenaires souhaitent faire de ce monument unique doté de la plus haute reconnaissance patrimoniale un véritable levier au service de l'ensemble des politiques qu'ils portent pour le territoire et son développement.

Il s'agit ici de retrouver l'élan qui a permis à Bourges de renaître de ses cendres et de se reconstruire autour de la cathédrale épargnée, après l'incendie de 1487.

3. Objet et enjeux

La Charte de gestion vise à définir la coopération entre les partenaires institutionnels impliqués dans la gestion de la cathédrale Saint-Etienne de Bourges en tant que bien du Patrimoine mondial de l'Unesco.

Elle fixe les modalités de gouvernance, d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi du Plan de gestion Unesco du bien et précise les rôles et engagements de chacun des signataires de la présente charte.

Elle acte l'engagement des acteurs du territoire, dans le cadre de leurs compétences et missions respectives, à œuvrer pour :

- la préservation du bien et sa transmission intacte aux générations futures,
- le partage du bien, de ses patrimoines et des valeurs du Patrimoine mondial avec l'ensemble de l'humanité,
- la pérennité de la démarche engagée, et son appropriation locale.

La démarche d'élaboration du Plan de gestion a permis de faire émerger quatre objectifs stratégiques, qui constituent les axes de la politique de préservation et de valorisation de la cathédrale Saint-Etienne de Bourges, et de développement durable du territoire dans lequel elle s'inscrit :

- I. Protéger, conserver, restaurer le bien
- II. Comprendre et diffuser la connaissance sur le bien
- III. Développer le bien et son territoire environnant
- IV. Animer et coordonner la gestion, partager les valeurs

4. Signataires

Les spécificités de la cathédrale Saint-Etienne ainsi que celles liées à la gestion d'un bien inscrit sur la Liste du Patrimoine mondial de l'Unesco impliquent une diversité d'acteurs institutionnels, reflets de la transversalité des domaines abordés.

Dans le but d'assurer une gestion et un suivi aussi complets et efficaces que possible, les signataires de la présente Charte sont :

- l'Etat, en tant que propriétaire du bien et autorité administrative du Plan de gestion,
- le diocèse de Bourges, en tant qu'affectataire du bien,
- le Centre des Monuments Nationaux, en tant que gestionnaire d'une partie du bien,
- les collectivités territoriales susceptibles de contribuer à la gestion Unesco du bien du fait de leurs compétences respectives : la Région Centre Val-de-Loire, le Département du Cher, l'Agglomération de Bourges Plus et la Ville de Bourges.

5. Rôles et compétences des signataires dans le cadre de la gestion du bien

○ **L'Etat :**

Propriétaire de la cathédrale, classée Monument Historique, l'Etat en assure la protection (édifice et abords), la conservation, la restauration et l'étude. De plus, les décrets d'application publiés le 29 mars 2017 au sujet des dispositions de la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 concernant les sites du Patrimoine mondial stipulent que les Plans de gestion font l'objet d'un arrêté du Préfet de Région.

○ **L'Affectataire :**

Conformément à la loi de 1905 actant la séparation des Eglises et de l'Etat et aux législations subséquentes, la cathédrale est affectée de manière perpétuelle et exclusive au culte catholique. L'Archevêque de Bourges nomme un archiprêtre pour l'exercice de ce droit d'affectation. L'archiprêtre organise le culte et la gestion courante de l'édifice. La législation et la réglementation disposent que toute décision relative à l'édifice requiert le consentement préalable de l'affectataire.

○ **Le Centre des Monuments Nationaux :**

Dans le cadre d'une Convention de gestion approuvée le 2 novembre 1998, le Centre des Monuments Nationaux est chargé de définir et de mettre en œuvre une politique d'animation et d'utilisation de plusieurs sites et monuments appartenant à l'Etat, parmi lesquels la cathédrale de Bourges. Le Centre des Monuments nationaux contribue notamment à l'entretien du site, est chargé de sa présentation au public et de sa mise en valeur. C'est à ce titre qu'il gère l'accès aux visiteurs de la tour Nord et de la « crypte » de la cathédrale.

○ **la Région Centre Val-de-Loire :**

Dans le cadre de ses compétences Culture et Patrimoine, Transports, Développement économique, Enseignement Supérieur et Recherche, Relations internationales, ainsi que de par son implication dans la gestion et la promotion du Tourisme à l'échelon régional, la Région Centre Val-de-Loire porte ou soutient du point de vue technique et/ou financier plusieurs actions du Plan de gestion. Elle participe en outre à la coordination des sites du Patrimoine mondial au sein de la région.

○ **Le Département du Cher :**

Dans le cadre de ses compétences Culture et Patrimoine, Développement économique, Enseignement Supérieur et Recherche, Archives départementales, ainsi que de par son implication dans la gestion et la promotion du Tourisme à l'échelon départemental, le Département du Cher porte ou soutient du point de vue technique et/ou financier plusieurs actions du Plan de gestion.

○ **l'Agglomération de Bourges Plus :**

Dans le cadre de ses compétences Transports, Développement économique, Urbanisme, Cohérence territoriale, Aménagement urbain, Archéologie, ainsi que de par son implication dans la gestion et la promotion du Tourisme à l'échelon de l'agglomération, l'Agglomération de Bourges Plus porte ou soutient du point de vue technique et/ou financier plusieurs actions du Plan de gestion.

○ **la Ville de Bourges :**

Dans le cadre de ses compétences Culture et Patrimoine, et du fait de la prise d'initiative de la création de la mission Patrimoine mondial, la Ville de Bourges anime l'élaboration, puis la coordination et le suivi du Plan de gestion, et porte ou soutient du point de vue technique et/ou financier plusieurs actions du Plan de gestion.

6. Gouvernance

Dans le but d'assurer la cohérence et l'efficacité de la gestion Unesco de la cathédrale Saint-Etienne de Bourges, un Comité de bien est constitué. Cette instance décisionnaire est chargée de :

- piloter l'élaboration du Plan de gestion Unesco et d'en arbitrer les priorités,
- faciliter sa mise en œuvre en favorisant l'accompagnement technique et financier des actions retenues,
- vérifier sa mise en œuvre en assurant le suivi et l'évaluation des actions, puis en validant les rapports de gestion,
- mettre à jour le Plan de gestion au fur et à mesure de sa mise en œuvre.

Le Comité de bien assume ainsi le rôle d'autorité transversale de gestion et se réunit au moins deux fois par an.

Ce Comité de bien est constitué ainsi qu'il suit :

- du Préfet de Région Centre Val-de-Loire, ou son représentant,
- de l'Archevêque de Bourges, ou son représentant,

- du Directeur Régional des Affaires Culturelles de Centre Val-de-Loire, ou son représentant,
- du Président du Centre des Monuments Nationaux, ou son représentant, et de l'Administrateur du Centre des Monuments Nationaux en charge de la cathédrale Saint-Etienne de Bourges
- du Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Centre Val-de-Loire, ou son représentant,
- de l'Architecte des Bâtiments de France du Cher, conservateur de la cathédrale Saint-Etienne *ès qualité*
- du Président du Conseil régional Centre Val-de-Loire, ou son représentant,
- du Président du Conseil départemental du Cher, ou son représentant,
- du Président de l'Agglomération Bourges Plus, ou son représentant,
- du Maire de Bourges, ou son représentant.

Le Comité de bien peut, en tant que de besoin, s'entourer des structures et personnes ressources nécessaires à la poursuite de ses objectifs.

Afin de préparer les réunions du Comité de bien, il est institué un Comité technique de gestion regroupant des représentants techniques de ces mêmes institutions, et pouvant éventuellement se réunir sous formes de groupes de travail thématiques.

7. Pilotage et animation

Les partenaires de la gestion de la cathédrale Saint-Etienne de Bourges désignent la mission Patrimoine mondial, actuellement portée par la Ville de Bourges avec le soutien de l'Etat, pour assurer l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du Plan de gestion Unesco.

A cette fin, la mission Patrimoine mondial mettra en place les instances de gouvernance et les mécanismes de contrôle (Comité de bien, Comité technique de gestion, groupes de travail thématiques), dont elle assurera l'animation et le secrétariat.

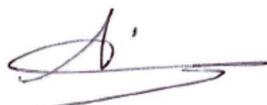
La mission Patrimoine mondial est désignée en tant qu'interlocuteur unique pour toutes les questions relatives à la mise en œuvre et au suivi du Plan de gestion de la cathédrale Saint-Etienne de Bourges.

8. Signatures

Bourges, le 26 mars 2019,

La Préfète du Cher,

Mme Catherine FERRIER



L'Archevêque de Bourges,

Mgr. Jérôme BEAU



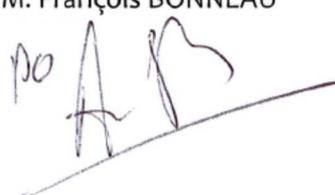
Le Président du Centre des
Monuments Nationaux,

M. Philippe BELAVAL



Le Président du Conseil régional
Centre Val-de-Loire,

M. François BONNEAU



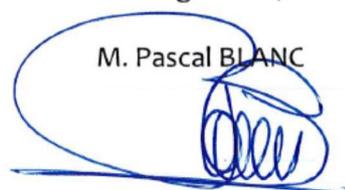
Le Président du Conseil
départemental du Cher,

M. Michel AUTISSIER



Le Président de l'Agglomération
Bourges Plus,

M. Pascal BLANC



Pour le Maire de Bourges,
le Maire-Adjoint délégué au Patrimoine et
au Tourisme, à la Communication et à la
Promotion de la Ville,

M. Pierre-Antoine GUINOT



TABLEAU DE SYNTHÈSE GÉNÉRAL

Synthèse du Plan de gestion Unesco Cathédrale de Bourges 2020-2024		
Axes stratégique	Objectifs Opérationnels	N°
I. Protéger, conserver, restaurer le bien	I.1 Entretien et restaurer le bien	I.1a
		I.1b
	I.2 Compléter la protection du bien et de son écrin urbain, et prendre en compte le cadre distant	I.2a
		I.2b
	I.3 Connaître et protéger la faune abritée par le bien	I.3a
	I.4 Veiller à une cohabitation harmonieuse des usages	I.4a
		I.4b
	II. Comprendre, et diffuser la connaissance sur le bien	II.1 Relancer la recherche sur le bien et ses abords
II.1b		
II.2 Diffuser la connaissance sur le bien		II.2a
		II.2b
		II.2c
		II.2d
		II.2 ^e
II.2f		
III. Développer le bien et son territoire environnant	III.1 Améliorer la connaissance des publics du bien et de leurs attentes	III.1a
		III.1b
	III.2 Repenser la présentation du bien, développer sa notoriété, la mettre au service de celle du territoire	III.2a
		III.2b
		III.2c
		III.2d
		III.2d
	III.3 Faciliter la découverte du bien par les visiteurs	III.3a
		III.3b
	III.4 Renforcer la valorisation du bien en tant qu'étape des Chemins de St-Jacques de Compostelle	III.4a
		III.4b
		III.4c
IV. Animer et coordonner la gestion, partager les valeurs	IV.1 Installer une autorité transversale de gestion, et l'animer	IV.1a
	IV.2 Matérialiser et renforcer l'appropriation du bien, de ses valeurs et de celles du Patrimoine mondial	IV.2a
		IV.2b
		IV.2c

Actions	Pilote	Montant
Poursuivre la restauration du bien	DRAC-CRMH	11,2 M€
Entretien le bien	Affectataire/DRAC	900 k€
Réviser le Site Patrimonial Remarquable	UDAP18	800 k€
Prendre en compte les enjeux du Plan de gestion dans les documents d'urbanisme et définir les cônes de vue	Agglo/PETR/MPM	Tps agent
Assurer un suivi et préserver les espèces et les habitats de la faune	Muséum	Tps agent
Améliorer le confort de visite en réduisant les nuisances sonores	VAH	15 k€/24
Améliorer la sécurité de l'édifice et des visiteurs	Etat/Affectataire/CMN	Tps agent
Aider à l'émergence de projets de recherche et de travaux universitaires	Ville de Bourges/DRAC	Tps agent
Faciliter l'accueil des étudiants et chercheurs sur Bourges	Ville de Bourges	Tps agent
Créer un centre de ressources documentaires virtuel sur le bien	Archives 18	3 k€
Organiser des conférences	MPM/VAH	15 k€
Remplacer la signalétique patrimoniale par une solution interactive en réalité augmentée	Ville de Bourges/DRAC	Tps agent
Réaliser des expositions temporaires / itinérantes et/ou numériques	MPM	3 k€
Maintenir la qualité de la médiation	VAH	Tps agent
Poursuivre l'adaptation de la médiation aux différents types de handicap et communiquer sur cette offre	VAH	Tps agent
Installer des cellules de comptage, relever et analyser la fréquentation	AD2T/BBT	10 k€
Réaliser des enquêtes qualitatives	MPM	Tps agent
Créer des supports d'information et de communication communs	BBT/AD2T/Ville	Tps agent
Poursuivre les campagnes de communication	AD2T/BBT	2,5 M€
Renforcer le lien avec les équipements et événements existants	Ville de Bourges	Tps agent
Soutenir la création artistique inspirée du bien, de ses patrimoines, de son histoire, de ses valeurs	Ville de Bourges	?
Mettre en place des partenariats en communication avec les collectivités du territoire	Ville de Bourges	Tps agent
Relier la cathédrale aux itinéraires doux existants ou en projet	Agglo B+	?
Encourager la fréquentation du bien par les scolaires de l'Agglomération	Agglo B+	Tps agent
Matérialiser l'itinéraire Compostelle en centre historique par des clous	Ville de Bourges	4 k€
Améliorer l'itinéraire depuis Bourges, puis vers Bourges	CD18/Rando18/AD2T	?
Mettre en place un programme de conférences et d'animations communes avec d'autres composantes du bien 868	MPM	Tps agent
Créer et animer un Comité de Bien et des groupes de travail thématiques	MPM	Tps agent
Signaler et expliquer l'inscription Unesco du bien par la pose d'une plaque	MPM	12 k€
Organiser des animations à destination de la population	MPM	15 k€
Favoriser l'appropriation du bien par les générations futures	MPM/VAH	Tps agent

FICHES ACTIONS

I. PROTEGER, CONSERVER, RESTAURER LE BIEN

- I.1 Entretien et restaurer le bien
- I.2 Compléter la protection du bien et du tissu urbain dans lequel il s'insère, et prendre en compte le cadre distant
- I.3 Connaître et protéger la faune abritée par le bien
- I.4 Veiller à une cohabitation harmonieuse des usages

II. COMPRENDRE, ET DIFFUSER LA CONNAISSANCE SUR LE BIEN

- II.1 Relancer la recherche sur le bien et ses abords
- II.2 Diffuser la connaissance sur le bien

III. DEVELOPPER LE BIEN ET SON TERRITOIRE ENVIRONNANT

- III.1 Améliorer la connaissance des publics du bien et de leurs attentes
- III.2 Repenser la présentation du bien, développer sa notoriété, la mettre au service de celle du territoire
- III.3 Faciliter la découverte du bien par les visiteurs
- III.4 Renforcer la valorisation du bien en tant qu'étape des Chemins de Saint-Jacques de Compostelle

IV. ANIMER ET COORDONNER LA GESTION, PARTAGER

- IV.1 Installer une autorité transversale de gestion, l'animer
- IV.2 Matérialiser et renforcer l'appropriation du bien, de ses valeurs et de celles du Patrimoine mondial

I. PROTÉGER, CONSERVER, RESTAURER LE BIEN

I. PROTEGER, CONSERVER, RESTAURER LE BIEN

I.1 Entretien et restauration du bien

I.1a Poursuivre la restauration du bien

I.1b Entretien du bien

I.2 Compléter la protection du bien et du tissu urbain dans lequel il s'insère, et prendre en compte le cadre distant

I.2a Réviser le Site Patrimonial Remarquable

I.2b Prendre en compte les enjeux du Plan de gestion dans les documents d'urbanisme et définir les cônes de vue

I.3 Connaître et protéger la faune abritée par le bien

I.3a Assurer un suivi et préserver les espèces et les habitats de la faune

I.4 Veiller à une cohabitation harmonieuse des usages

I.4a Améliorer le confort de visite en réduisant les nuisances sonores

I.4b Améliorer la sécurité de l'édifice et des visiteurs

I. 1 Entretien et restaurer le bien

I.1a Poursuivre la restauration du bien

Contexte

Au cours de son histoire, la cathédrale a été l'objet de nombreuses interventions dans le but de la consolider ou de remédier à des fragilités structurelles ou des altérations volontaires ou accidentelles de son décor.

Depuis son classement au titre des Monuments Historiques intervenu en 1862, elle fait l'objet d'un programme d'intervention régulier.

Propriété de l'Etat, elle est affectée au culte catholique en application de la loi de séparation des Eglises et de l'Etat de 1905.

Les plus récentes reprises d'importance furent :

- le traitement du parvis en 1994,
- la façade est de la tour nord entre 1997 et 2002
- la restauration du porche sud de 1998 à 2000
- la reprise des baies hautes côté sud de 2001 à 2004
- la mise en sécurité de la façade ouest en 2002
- une étude préalable à la restauration des enduits des voûtes en 2003
- la restauration de la chapelle Jacques Cœur et la 1^{ère} phase de la restauration des portails ouest de 2002 à 2006
- la 2^{ème} phase de restauration des portails ouest de 2006 à 2011
- la restauration du porche nord en 2008-2009
- la restauration des toitures de la nef de 2010 à 2015
- la restauration intérieure de la chapelle Jean de Berry et ses tapisseries en 2011-2012
- la restauration du gâble du portail du jugement dernier de 2011 à 2013
- la restauration de la voûte du pilier butant en 2012-2013

Au cours des 20 dernières années, ce sont ainsi un peu plus de 20 millions d'euros qui ont été investis dans les restaurations majeures de l'édifice (hors opérations d'entretien courant), financés à 100% par l'Etat en tant que propriétaire du monument (DRAC Centre – Val-de-Loire – Conservation Régionale des Monuments Historiques).

Objectifs de l'action

- Maintenir l'intégrité structurelle de l'édifice
- Préserver, restaurer et mettre en valeur son décor
- Préserver, restaurer et mettre en valeur son mobilier

Contenu de l'action

- Dépose et restauration des éléments de toiture des bas-côtés et annexes (toutes couvertures hors nef déjà traitée en 2010), reprise de charpente si nécessaire
- Dépose et restauration des baies hautes surplombant les bas-côtés Nord (Sud repris années 2000)
- Elaboration d'un nouveau programme d'interventions à partir de 2021
- Mise en conformité électrique de l'édifice : intégration du câble d'alimentation générale à la maçonnerie, unification des points d'accès, réseaux et compteurs internes, restauration des lustres, remplacement des ampoules par des LEDs
- Suivi des fissures de voûtes afin d'en constater la stabilité (fissures fossiles et/ou de respiration de l'édifice)
- Reprise de voûtes et maçonnerie en cas de chutes de matériaux
- Poursuite des restaurations d'objets mobiliers



Pilote : Etat (DRAC – Conservation Régionale des Monuments Historiques, Conservation des Antiquités et Objets d'Art du Cher), Architecte en Chef des Monuments Historiques et Conservation Régionale des Monuments Historiques, Architecte des Bâtiments de France en tant que Conservateur de l'édifice)

Partenaires

0

Calendrier

2018-2020 pour les toitures et les verrières

2018-2019 pour la mise en conformité électrique

Suivi continu des fissures et altérations de voûtes et du décor

Montant et financements

Toitures bas-côtés et annexes : 10 M€ (dont reprise verrières : 5 M€)

Mise en conformité électrique : 1,2 M€

Suivi des altérations : temps agent

Indicateurs de réalisation

- Réception du chantier terminé (toiture etc.)
- Respect du calendrier

Indicateurs de résultat

- Mise hors d'eau et hors d'air du monument
- Conservation des objets mobiliers

Territoire d'impact

Bien Unesco

I.1b Entretien le bien

Contexte

Depuis la loi de 1905 actant la séparation des Eglises et de l'Etat, les cathédrales sont propriétés de l'Etat et affectées de manière permanente au culte catholique. Dans ce cadre, l'affectataire assume essentiellement les charges de fonctionnement et de nettoyage de l'intérieur et de l'extérieur de l'édifice, l'Architecte des Bâtiments de France ayant pour sa part à sa charge l'entretien courant du bâti, hors travaux d'investissement.

Objectifs de l'action

- Maintenir le bien dans un état d'usage et de présentation conforme à sa vocation culturelle et d'accueil du public

Contenu de l'action

- Nettoyage intérieur / extérieur
- Surveillance afin de faire respecter le caractère sacré
- Petits travaux courants : ardoises cassées, maçonnerie, entretien des châteaux, etc.



Pilote

Affectataire (clergé), Etat (DRAC, ABF, CMN)

Partenaires

Association Saint-Etienne

Calendrier

Entretien permanent en continu

Montant et financements

Budget paroisse : 100 000 € / an soit 500 000 € sur 2018-2022

Budget Etat (DRAC) : 80 000 € / an donc 400 000 € sur 2018-2022 + temps agent et déplacements

(Les résultats dégagés par le stand de vente de produits tenu par l'Association Saint-Etienne contribuent à financer les charges d'entretien supportés par la paroisse, soit environ 13 000 € / an)



Indicateurs de réalisation

- Stabilité du budget consacré à l'entretien

Indicateurs de résultat

- Perception de la propreté de l'édifice par les visiteurs à ajouter dans enquête satisfaction

Territoire d'impact

Bien Unesco

I. 2 Compléter la protection du bien et du tissu urbain dans lequel il s'insère, et prendre en compte le cadre distant

I.2a Réviser le Site Patrimonial Remarquable

Contexte

Créé le 18 février 1965, le secteur sauvegardé de Bourges fait partie des plus anciens centres historiques protégés en France. Suite à l'inscription Unesco de la cathédrale de Bourges en 1992, il a semblé naturel au moment de définir une zone tampon rétrospective de proposer le périmètre de 500 m généré par le classement de l'édifice au titre des Monuments Historiques. Afin toutefois de présenter une protection plus large là où cela était possible, la zone tampon Unesco est en fait également constituée du Secteur sauvegardé toutes les fois où son étendue dépassait celle dudit périmètre. Cette zone tampon a été adoptée lors de la 37^{ème} session du Comité du Patrimoine mondial, qui s'est tenue à Phnom Penh en 2013.

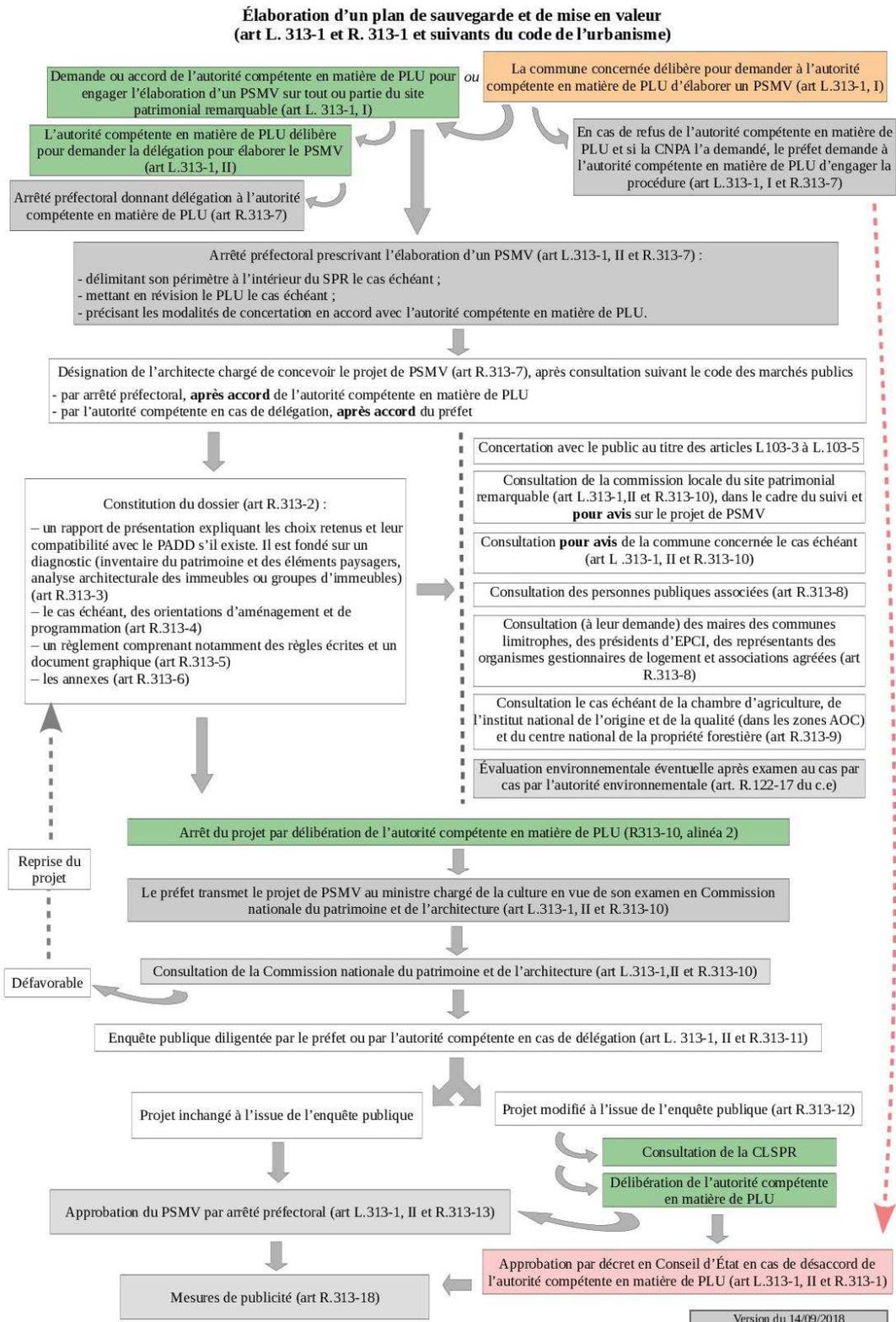
Depuis la loi 2016-925 du 7 juillet 2016, le secteur sauvegardé est devenu un Site Patrimonial Remarquable.

Par ailleurs, le règlement actuellement en vigueur a été élaboré dans les années 80 puis approuvé en 1994, et ne paraît pas adapté aux défis rencontrés aujourd'hui : revitalisation des centres anciens, maintien de commerces de proximité, lutte contre la vacance commerciale et de logements, accessibilité et fonctionnalité des logements, rénovation énergétique, prise en compte des nouvelles technologies de l'information et de la communication, ainsi que des nouveaux matériaux, etc.

Objectifs de l'action

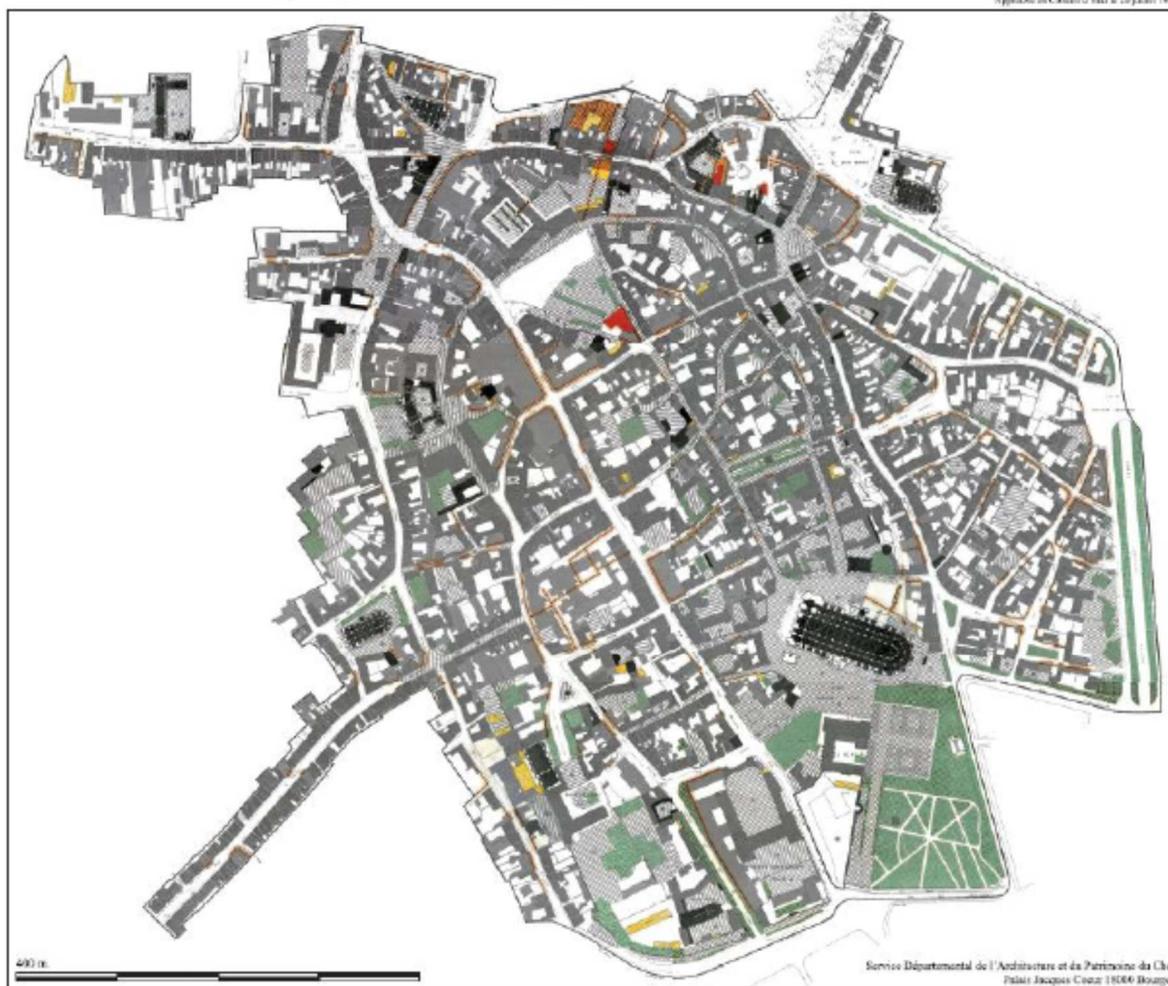
- Disposer d'une protection des abords du bien adaptée et efficace
- Améliorer la connaissance des édifices qui constituent la richesse patrimoniale du centre historique de Bourges
- Accompagner la revitalisation du centre historique, tant du point de vue du commerce que de l'habitat
- Maintenir et renforcer le caractère historique et la qualité architecturale du bâti constitutif du centre ancien
- Participer au maintien et au renforcement de l'attractivité touristique du centre historique de Bourges
- Maîtriser l'impact sur le patrimoine des projets susceptibles d'émerger dans la zone

Phases d'élaboration du Plan de Sauvegarde et Mise en Valeur du Site Patrimonial Remarquable :



Bourges plan de sauvegarde et de mise en valeur

Approuvé au Conseil d'Etat le 20 juillet 1998



Pilote

UDAP 18

Partenaires

Ville Bourges, Agglo Bourges+, Région Centre – Val de Loire (Service du Patrimoine et de l'Inventaire)

Calendrier

2020-2021 : étude préalable et enquête publique

2022 : Prescription et lancement

2022-2024 : diagnostic et études

2024-2027 : élaboration périmètre et règlement

2028 : approbation

Montant et financements

800 000 €

Cofinancé Etat (DRAC) -Agglo-Ville, proportions à déterminer, autres partenariats à approfondir

Indicateurs de réalisation

- 1 PSMV approuvé

Indicateurs de résultat

- Centre historique vivant et préservé : taux de vacance, nombre d'autorisations d'urbanisme accordées

Territoire d'impact

Centre historique de Bourges

I.2b Prendre en compte les enjeux du Plan de gestion dans les documents d'urbanisme et définir les cônes de vue

Contexte

Si la zone tampon actuelle du bien (constituée du périmètre de 500 m généré par le classement au titre des Monuments Historiques et du SPR) a le mérite d'exister, elle n'offre à l'heure actuelle pas de protection suffisante concernant les cônes de vue et le cadre distant du bien.

La hauteur de l'édifice (47,5 m au faîte du toit de la nef, 66 m de haut pour la tour nord), le rôle de belvédère à 360° joué par ladite tour nord, accessible aux visiteurs au prix de l'ascension de ses 396 marches, alliés à la relative planéité du paysage environnant... sont autant de générateurs de co-visibilités auxquelles il convient de porter une attention particulière. La cathédrale de Bourges constitue en effet un marqueur de paysage à fort impact identitaire.

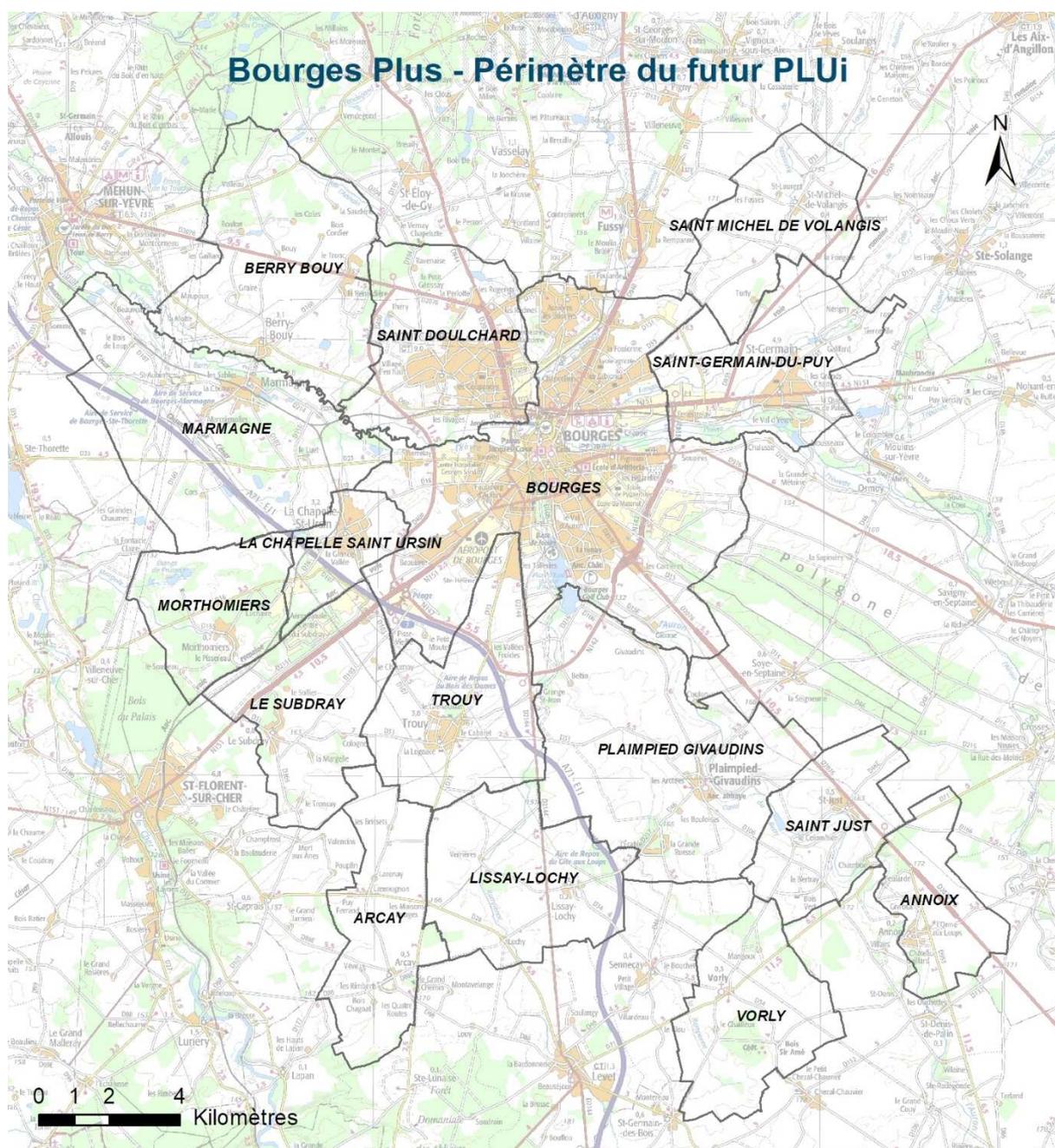
Objectifs de l'action

- Protéger les cônes de vue emblématiques et le cadre distant du bien
- Maîtriser les constructions et aménagements impactants dans les zones de co-visibilité du bien

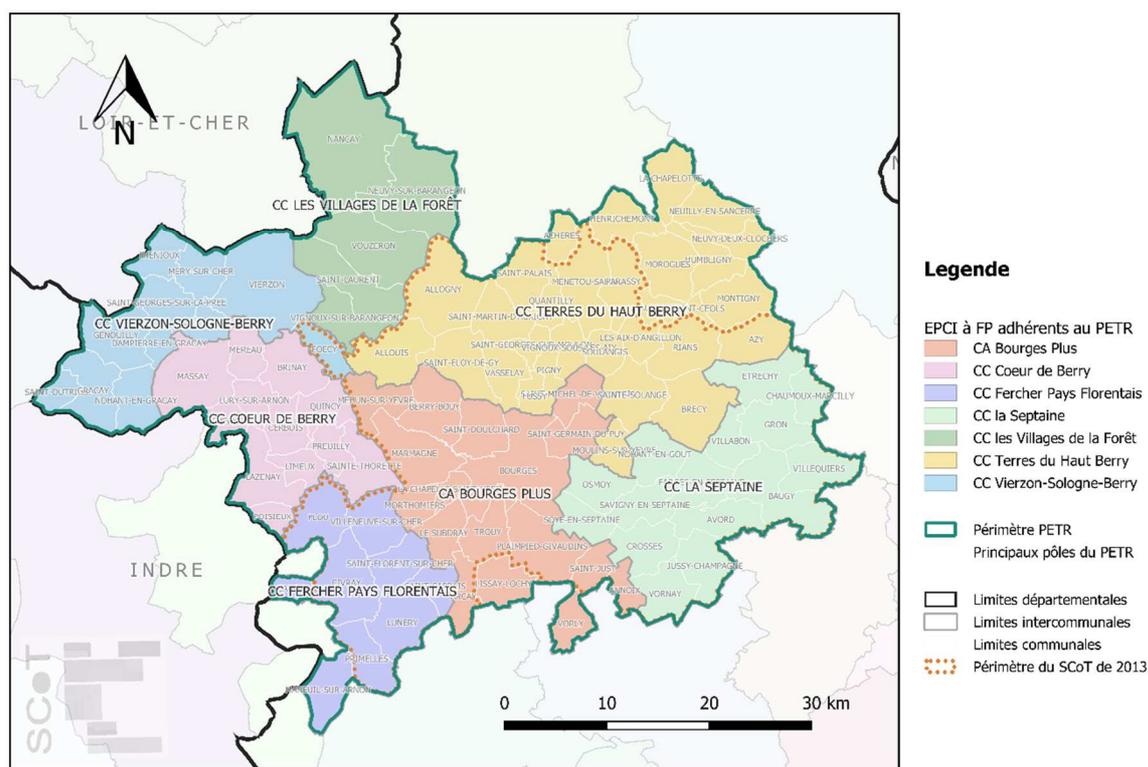
Contenu de l'action

- Vérifier les cônes de vue sur le territoire de l'Agglomération de Bourges + identifiés par plusieurs études anciennes et les transposer si nécessaire dans le zonage et le règlement du PLUi
- Déterminer les projets de constructions et aménagements impactants visibles depuis la tour Nord de la cathédrale, et s'assurer de la mise en place de mesures d'intégration paysagère
- Etablir les cônes de vue et les co-visibilités vers et depuis la cathédrale de Bourges sur le territoire du SCoT en cours de révision en s'appuyant sur le modèle géomatique élaboré par la DREAL Centre – Val-de-Loire, et les transposer dans les documents règlementaires
- Aussi bien sur les périmètres de l'Agglomération que du SCoT, sensibiliser les élus aux enjeux de protection et de préservation du cadre distant du site Patrimoine mondial
- Envisager si nécessaire la mise en place d'une protection dédiée, type périmètre de protection modifié ou directive paysagère

- Une fois une protection effective des co-visibilités mise en place, envisager en accord avec le Ministère de la Culture une demande de modification mineure des limites auprès du Comité du Patrimoine mondial, afin d'adapter la zone tampon du bien « Cathédrale de Bourges », ainsi que celle de la composante du bien « Chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France ». Ce point pourra notamment être signalé à l'occasion du prochain exercice de rapport périodique.



LE PERIMETRE DU SCoT AVORD-BOURGES-VIERZON EN 2019



Pilote

Agglo Bourges +, PÉTR, Mission Patrimoine mondial

Partenaires

UDAP18, DDT, DREAL, DRAC

Calendrier

Prise en compte des cônes de vue de la cathédrale dans le PLUi : 2019

Compléments par modèle géomatique DREAL : 2021

Transposition SCoT : 2020 – 2022

Modification mineure des limites : 2022-2023

Montant et financements

Selon scénario retenu : modèle géomatique DREAL mis à disposition gracieusement

Transposition dans documents d'urbanisme : temps agent

Indicateurs de réalisation

- Cônes de vue et co-visibilités définis
- Protection effective sur le périmètre défini par transposition dans documents existants

Indicateurs de résultat

- Maîtrise de l'implantation de constructions et aménagements impactants

Territoire d'impact

Agglo Bourges +, Périmètre du SCoT Avord-Bourges-Vierzon

I.3 Connaître et protéger la faune abritée par le bien

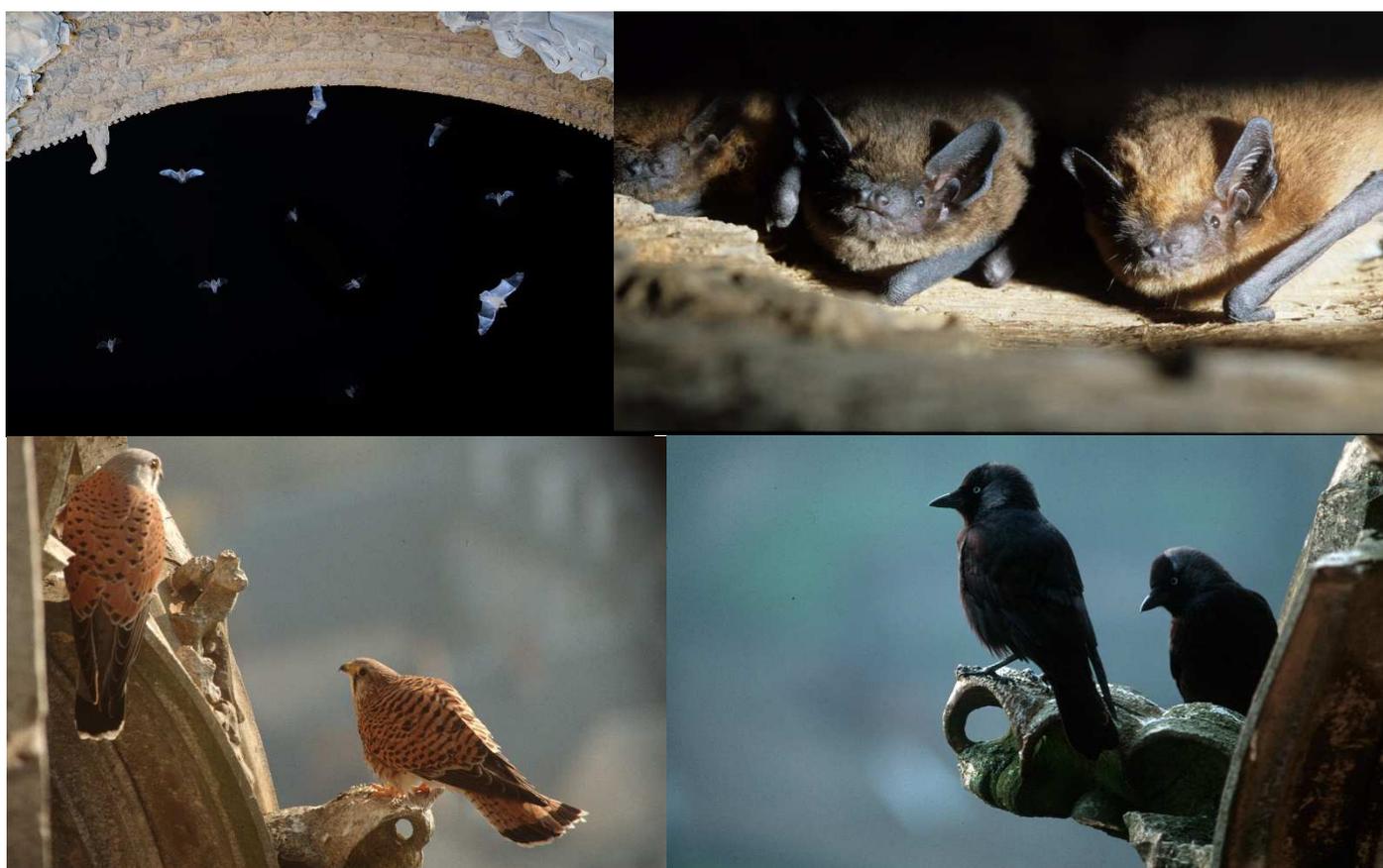
I.3a Assurer un suivi et préserver les espèces et les habitats de la faune

Contexte

La cathédrale de Bourges accueille depuis toujours une faune variée : chauve-souris, faucon crécerelles, tichodromes échelettes, choucas des tours, pigeons, fouines, etc.

Il existe des descriptions datant du XVII^{ème} siècle évoquant les chutes de grappes entières de chauve-souris au moment des ouvertures de portes, et ce dans la plupart des cathédrales et édifices patrimoniaux majeurs.

Depuis maintenant 30 ans, le Museum d'Histoire Naturelle intervient en pointe sur les enjeux de protection de la faune, et des chiroptères en particulier. Il est notamment à l'origine de la création en 2017 d'un système d'intervention spécifique à la faune abritée dans les bâtiments et sites patrimoniaux.



Objectifs de l'action

- Connaître et protéger la faune abritée par le bien
- Maîtriser l'impact de la faune sur la conservation du bien et des œuvres
- S'assurer de la prise en compte des enjeux faunistiques au sein des projets de travaux et aménagements du site

Contenu de l'action

- Suivi et mise à jour d'un inventaire de présence des espèces
- Interventions ponctuelles au moment de l'ouverture des portes ouest afin de recueillir et reloger les chiroptères (nécessité pour le clergé de prévenir le Museum en amont)
- Veille constante de la part des agents d'accueil au sein de la cathédrale afin de recueillir et transmettre au Museum les individus désorientés, affamés ou blessés
- Envisager de mettre en place un gîte d'hibernation au-dessus de l'emplacement de nidification actuel des chauves-souris permettant une solution pérenne quoique réversible face à l'ouverture de plus en plus fréquente du portail occidental augmente.
- Réfléchir à une solution permettant d'écarter les nuisibles, tout en offrant un nichoir au faucon pèlerin, qui jouera le rôle de prédateur naturel envers les espèces à réduire type pigeons
- Intervenir au moment de la conception des projets de travaux afin de s'assurer de la prise en compte des enjeux faunistiques, particulièrement toutes les fois où des modifications ou aménagements mineurs seraient faisables



Pilote

Museum d'Histoire Naturelle de Bourges

Partenaires

Affectataire, DRAC (CRMH, UDAP18, CMN)

Calendrier

- Suivi permanent, mise à jour de l'inventaire tous les 3 ans
- Interventions ponctuelles sur demande de l'affectataire
- Mise en place d'un gîte à chauves-souris : 2019

Montant et financements

Temps agent, gîte à chauves-souris : 2 000 €

Indicateurs de réalisation

- Suivi effectif périodique sur les habitats
- Réalisation du gîte à chauves-souris

Indicateurs de résultat

- Maintien, et éventuelle progression de la faune au sein du bien

Territoire d'impact

Bien Unesco

I. 4 Veiller à une cohabitation harmonieuse des usages

I.4a Améliorer le confort de visite en réduisant les nuisances sonores

Contexte

L'affectation permanente de la cathédrale au culte catholique impose aux activités de visite touristique une attitude globale de respect consistant en une tenue ainsi qu'un comportement compatibles avec le caractère sacré de l'édifice et le recueillement des fidèles.

L'accès des visiteurs se fait de manière libre, toutefois des visites guidées sont organisées par la Ville d'Art et d'Histoire, l'Association Saint-Etienne et l'Office du Tourisme, afin de permettre aux visiteurs une pleine compréhension du contexte et des patrimoines de la cathédrale. Par ailleurs, une partie de l'édifice est accessible uniquement sur visites organisées par le Centre des Monuments Nationaux.

Le niveau sonore généré par les groupes de visiteurs et la nécessité pour les guides de se faire entendre et comprendre de tous n'est pas toujours perçu comme adapté à la vocation religieuse du monument.



Objectifs de l'action

- Permettre aux guides de s'adresser aux groupes sans élever la voix
- Limiter les bavardages au sein des groupes
- Réduire l'impact sonore des visites
- Préserver la tranquillité et le recueillement des fidèles

Contenu de l'action

- Etudier les modalités de mise en place d'une offre de visite par audiophones sans contact (investissement, financement, maintenance), en prévoyant un stockage hors cathédrale
- Phase de test dès 2020 (reporté)

Pilote

Ville d'Art et d'Histoire

Partenaires

Agglomération de Bourges +, Bourges Berry Tourisme

Calendrier

Test 2020, mise en œuvre 2020

Montant et financements

Test : 500 €

15 000 € / 24 hors maintenance

Indicateurs de réalisation

Indicateurs de résultat

Territoire d'impact

Bien Unesco

I.4b Améliorer la sécurité du site et des visiteurs

Contexte

La cathédrale de Bourges, propriété de l'Etat affectée de manière permanente au culte catholique, est également un site patrimonial d'intérêt touristique. Des messes ou temps de prière quotidiens sont organisés dans ses chapelles ou la sacristie, la messe dominicale qui se tient dans la nef principale rassemble 400 à 700 fidèles, et la cathédrale s'efforce de permettre le recueillement en-dehors des horaires de célébrations. Des mariages et des funérailles, parfois à portée nationale, sont organisés tout au long de l'année.

La fréquentation touristique annuelle est estimée à plus d'un demi-million de visiteurs, et plus de 30 000 personnes accèdent chaque année à la terrasse située au sommet de la tour Nord, qui offre un point de vue magnifique sur la ville de Bourges et ses environs.

Pour finir, des concerts sont régulièrement organisés (Grand-orgue, chorales et maîtrise, Printemps de Bourges, etc.), avec une jauge maximale de 1 000 spectateurs.

Le contexte et les normes ont évolué au cours des dernières décennies, et l'Etat et l'affectataire travaillent ensemble afin d'assurer au mieux la sécurité des fidèles, des visiteurs et des spectateurs tout en maintenant une ouverture et un accueil les plus larges possibles.

Objectifs de l'action

- Permettre aux fidèles, aux visiteurs et aux spectateurs un accès sécurisé le plus large possible à la cathédrale
- Se prémunir au mieux contre les risques et menaces qui pèsent sur l'édifice, son mobilier et ses visiteurs (attentat, incendie, dégradations, incivilités...)
- Décourager les rares, mais regrettables actes suicidaires depuis le haut de la tour Nord

Contenu de l'action

- Mise aux normes des équipements de sécurité et du système d'alarme incendie de la cathédrale : déclencheur manuel d'alarme, mise en place d'un système de détection incendie dans la charpente du grand comble, mise aux normes de l'éclairage de sécurité
- Convention d'intervention avec le SDIS 18 : pour des raisons de confidentialité et de protection des personnes et des biens, les modalités de cette convention ne sont pas détaillées dans le présent document. Cette annexe est en revanche consultable sur place, sur demande.

- Mise en place et test d'un plan d'évacuation de l'ensemble de l'édifice
- Envisager la mise en place d'une procédure de sauvegarde des objets précieux (plan de sauvegarde des œuvres)
- Question de la présence pendant les horaires d'ouverture au public : dans le cas où une présence humaine serait impossible lors de la pause méridienne, il est envisagé une fermeture de la cathédrale au public
- Après examen puis abandon d'un projet de mise en place d'un dispositif de sécurité sur la terrasse de la tour Nord sous forme d'une enceinte en filet, recherche d'une autre solution plus satisfaisant du point de vue de l'impact visuel ainsi que sur l'expérience de visite

Pilote

Etat (Préfecture, DRAC : CRMH, ABF), Affectataire, CMN

Partenaires

SDIS 18

Calendrier

- Système d'alerte : 2018-2019
- Convention d'intervention : en cours
- Suivi sécurité : permanent

Montant et financements

Système d'alerte : compris dans budget travaux mise aux normes électriques (1, 216 M€)

Indicateurs de réalisation

- Réception travaux système de sécurité
- Convention d'intervention signée

Indicateurs de résultat

- Nombre d'interventions des services d'urgences

Territoire d'impact

Bien Unesco

II. COMPRENDRE, ET DIFFUSER LA CONNAISSANCE SUR LE BIEN

II. COMPRENDRE, ET DIFFUSER LA CONNAISSANCE SUR LE BIEN

II.1 Relancer la recherche sur le bien et ses abords

II.1a Aider à l'émergence de projets de recherche et de travaux universitaires

II.1b Faciliter l'accueil des étudiants et chercheurs sur Bourges

II.2 Diffuser la connaissance sur le bien

II.2a Créer un centre de ressources documentaires virtuel sur le bien

II.2b Organiser des conférences

II.2c Remplacer la signalétique patrimoniale par une solution interactive en réalité augmentée

II.2d Réaliser des expositions temporaires / itinérantes et/ ou numériques

II.2e Maintenir la qualité de la médiation

II.2f Poursuivre l'adaptation de la médiation aux différents types de handicaps et communiquer sur cette offre

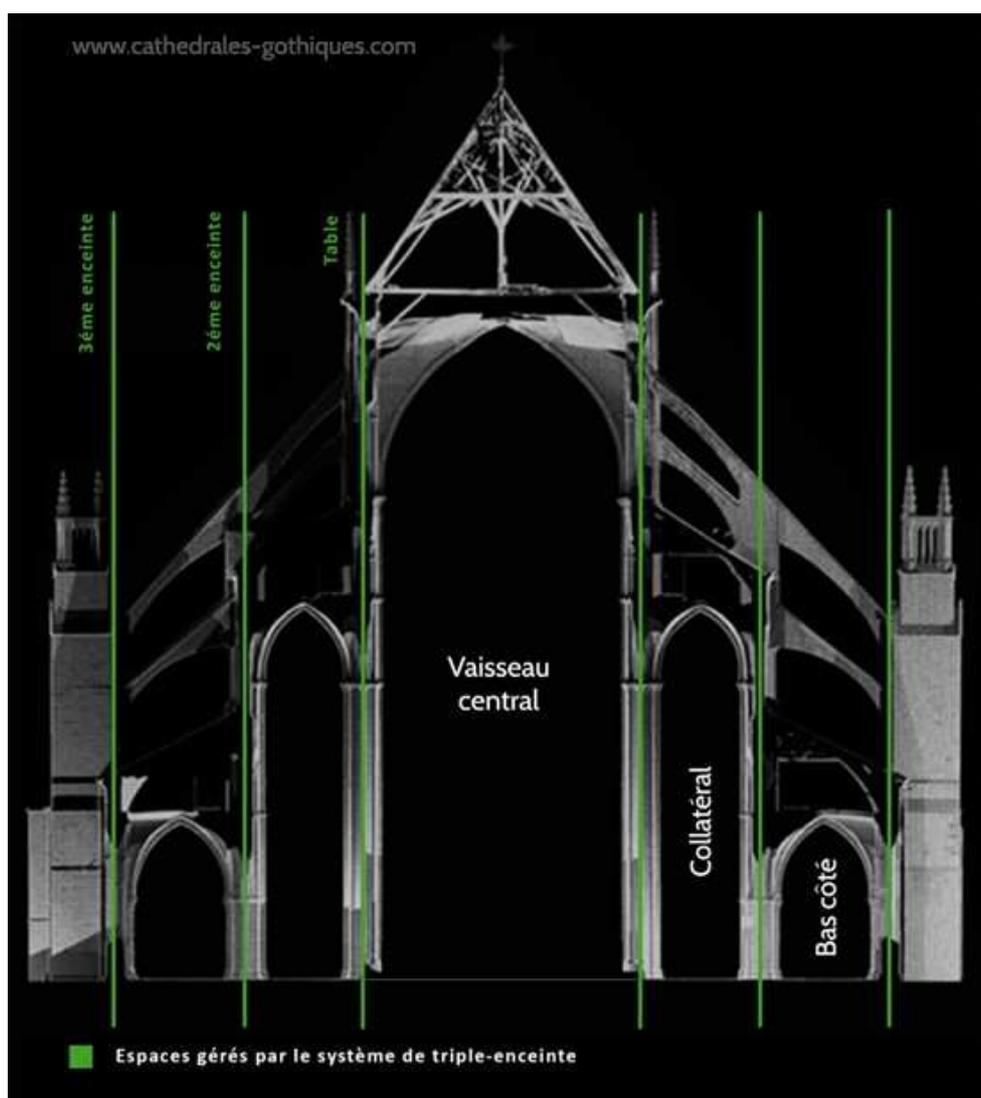
II. 1 Relancer la recherche sur le bien et ses abords

II.1a Aider à l'émergence de projets de recherche et de travaux universitaires

Contexte

L'absence de centre universitaire à proximité du bien a, comme dans de nombreux autres sites, généré un relatif déficit d'études sur la cathédrale de Bourges. Il convient pourtant de saluer l'important travail réalisé par les services de l'Etat (DRAC, Conservateurs des Antiquités et Objets d'Art), ainsi que les passionnés et historiens, y compris locaux. Il paraît toutefois souhaitable de donner un nouvel élan à la recherche universitaire pluridisciplinaire sur le bien et son contexte.

Par ailleurs, parmi les études les plus récentes réalisées sur l'architecture du bien citons celles réalisées par le chercheur américain Andrew Tallon. Malheureusement, suite à son décès récent, de nombreuses questions se posent quant au devenir des données et archives accumulées, ainsi que sur l'hypothétique poursuite de ses recherches.



Objectifs de l'action

- Encourager la recherche universitaire sur la cathédrale de Bourges et son contexte
- Mettre en place des partenariats Universités / Collectivités permettant d'attirer l'attention sur la richesse du potentiel d'études sur Bourges et sa cathédrale
- Sécuriser la sauvegarde et l'ouverture des données et archives résultant du travail d'Andrew Tallon, afin d'en permettre la poursuite

Contenu de l'action

- Rencontres et échanges avec les centres universitaires dont ceux de la Région Centre – Val-de-Loire, pour établir ensemble un état des lieux des recherches menées sur la cathédrale, et dégager des pistes de recherche à exploiter
- Poursuite du partenariat avec l'Université de Tours dont plusieurs étudiants effectuent des recherches sur la cathédrale ou le Centre historique de Bourges
- Organisation d'une Ecole d'été pluridisciplinaire à Bourges, avec le soutien du Centre d'Etudes Supérieures de la Renaissance de l'Université de Tours : 1 semaine du 8 au 12 juillet 2019 consacrée à l'étude théorique et pratique du patrimoine de Bourges sur les thématiques de la démographie, de l'archéologie du bâti, de la paléographie, le lien entre archives et études des monuments
- Contacts avec le Vassar College de New York et la veuve d'Andrew Tallon afin d'évoquer le devenir des données de ses recherches et la poursuite de son travail, exploration de modalités d'intervention de la part des collectivités compétentes si nécessaire

Pilote

Ville de Bourges (VAH, Mission Patrimoine mondial), DRAC

Partenaires

Universités, dont Tours, Région Centre – Val-de-Loire

Calendrier

- Partenariat Universités : 2020-2024, à pérenniser
- Ecole d'été : juillet 2019 (annulée)
- Andrew Tallon données : 2020

Montant et financements

- Partenariat Universités : temps agent
- Ecole d'été : Frais d'organisation couverts par les droits d'inscription des participants, coût devrait être neutre pour la collectivité
- Andrew Tallon : à définir

Indicateurs de réalisation

- Nombre de mémoires ou de thèses soutenus :
- Nombre de participants à l'Ecole d'été :

Indicateurs de résultat

- Evolution du nombre de sujets de recherche :

Territoire d'impact

National / International

II.1b Faciliter l'accueil des étudiants et chercheurs sur Bourges

Contexte

Comme évoqué dans la fiche précédente, l'une des difficultés qui s'oppose à l'épanouissement de la recherche sur Bourges est son absence de centre universitaire accueillant des étudiants et chercheurs dans les disciplines susceptibles de s'intéresser à la cathédrale.

Des partenariats existent et se renforcent avec l'Université de Tours, située à un peu plus d'1h30 de route de Bourges. S'il ne s'agit pas d'un obstacle insurmontable, il est possible de comprendre que des étudiants et chercheurs aux budgets contraints préfèrent se concentrer sur l'étude de sites patrimoniaux plus proches de leur université de rattachement.

Objectifs de l'action

- Faciliter la présence d'étudiants et de chercheurs dont les sujets d'études les amènent à résider ponctuellement sur Bourges
- Favoriser l'émergence de projets de recherche en informant les étudiants et chercheurs des solutions d'accueil mises en place
- Encourager la production de travaux universitaires *in situ*, en mettant Bourges et son patrimoine au service de la formation de chercheurs et de professionnels du domaine patrimonial

Contenu de l'action

- Proposer aux étudiants et chercheurs la mise à disposition gracieuse de logements vacants habituellement destinés aux étudiants de Bourges ou dans le cadre du dispositif d'accueil d'internes en médecine mis en place par le Département du Cher
- Se rapprocher des établissements d'enseignement secondaires pour envisager la mise à disposition des logements de fonction vacants dont ils disposent
- Informer les centres universitaires des dispositifs d'accueil mis en place
- Centraliser et diffuser les propositions de sujets de recherche, les offres de stage, les bourses offertes (ex : Amis de la Cathédrale)
- Explorer la possibilité de délocaliser un des Master « Patrimoine » du CESR à Bourges : recherche d'un lieu adapté, travaux, accompagnement, etc. pourquoi pas à ENSA

Pilote

Ville de Bourges

Partenaires

Agglomération Bourges +, Département du Cher, Université de Tours

Calendrier

- Mise en place et promotion du dispositif d'accueil : rentrée 2021-2022
- Préparation de la relocalisation d'un Master du CESR sur Bourges : 2020-2021
- Ouverture du Master sur Bourges : rentrée 2022-2023

Montant et financements

- Dispositif d'accueil : temps agent (paiement charges pour étudiants accueillis)
- Master : Mise à disposition d'un lieu par la Ville, financement travaux Action Cœur de Ville ? coût délocalisation étudiants et chercheurs CESR ?

Indicateurs de réalisation

- Nombre de sujets de recherche sur Bourges :
- Ouverture du Master délocalisé :

Indicateurs de résultat

- *Sans objet*

Territoire d'impact

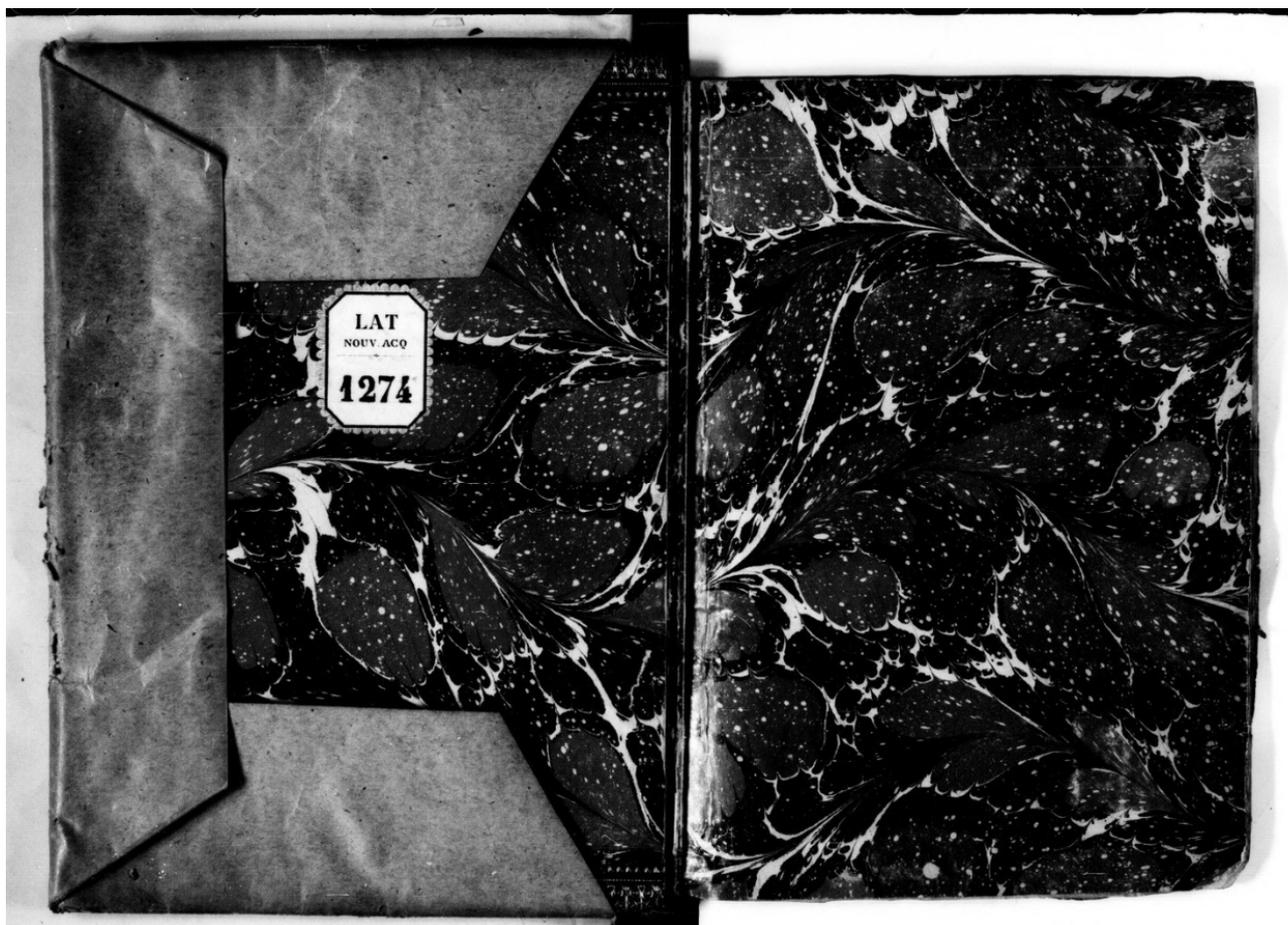
Ville de Bourges

II.2 Diffuser la connaissance sur le bien

II.2a Créer un centre de ressources documentaires virtuel sur le bien

Contexte

La cathédrale Saint-Etienne a la particularité de disposer d'un très important corpus d'Archives conservé à Bourges, aussi bien à la bibliothèque des Quatre Piliers qu'aux Archives départementales du Cher, ou enfin les Archives nationales pour la documentation concernant les restaurations antérieures à la création du service des Monuments Historique, la Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine pour les archives des Monuments Historiques, ou enfin le service Manuscrits de la Bibliothèque nationale. Par ailleurs, un certain nombre d'études techniques ont été commandées et réalisées dans le cadre de restaurations et d'interventions de conservation. Cette « littérature grise » est conservée à la Direction Régionale des Affaires Culturelles, à Orléans. La cathédrale a également été citée dans ou a fait l'objet de publications diverses, monographies, rapports de stages, mémoires ou thèses, publiés ou non.



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France. Département des manuscrits. NAL 1274

Objectifs de l'action

- Faciliter l'émergence de projets de recherche novateurs en réalisant un état des lieux des études déjà menées sur la cathédrale
- Numériser et mettre à disposition de l'ensemble de la communauté scientifique le corpus d'archives, aujourd'hui uniquement accessible à Bourges
- Numériser et mettre à disposition de la communauté scientifique la documentation produite à l'occasion des travaux de conservation et de restauration

Contenu de l'action

- Accueil d'un stagiaire du Master « Humanités numériques » du CESR de Tours, dont les missions seraient la production d'une bibliographie commentée recensant et hiérarchisant l'ensemble des publications et documents disponibles, et la préparation des modalités de numérisation des archives conservées à Bourges, à la DRAC Centre – Val de Loire (et aux Archives du Loiret pour correspondance de plus de 10 ans, et MAP pour études anciennes), + Conservation et Objets d'Arts du Cher, et à Paris
- Numérisation progressive de la totalité du corpus d'archives recensé (dont la copie du cartulaire brûlé), et production d'un état des lieux des autres publications disponibles et de leurs lieux de consultation
- Mise en ligne des archives et de la bibliographie commentée sous la forme d'un centre de ressources documentaires virtuel, hébergé par le site web des Archives départementales
- Envisager la restauration, la numérisation et la mise en ligne de l'original du cartulaire brûlé

Pilote

Archives départementales du Cher

Partenaires

CESR de Tours, DRAC Centre – Val de Loire, Ville de Bourges, se rapprocher de Paris IV et école des Chartres, Bibliothèque Nationale de France

Calendrier :

- Stage : 2020 ?
- Mise en ligne Centre de ressources documentaire virtuel : 2021-2022
- Numérisation cartulaire : 2021 ? 2022 ?

Montants et financements

- Stage : 3 000 € financés par Archives Départementales 100%
- Mise en ligne Centre de Ressources Documentaires : Archives 18 (soutien Etat sera demandé si coûts d'hébergement augmentent significativement)
- Eventuelles subventions DRAC en fonction des projets présentés

Indicateurs de réalisation

- Stage effectué
- Numérisation des documents lancés
- Centre de ressources documentaires virtuel en ligne

Indicateurs de résultat

- Foisonnement de sujets de recherche sur la cathédrale

Territoire d'impact

National, voire international

II.2b Organiser des conférences

Contexte

La Ville de Bourges est labellisée Ville d'Art et d'Histoire depuis 1992. Dans ce cadre, une politique volontariste de diffusion de la connaissance à destination de la population et de rencontres avec ceux qui la produisent est menée par le Service Patrimoine de la Ville.

Cette politique a été renforcée en 2017 du fait de la création de la mission Patrimoine mondial Etat-Ville de Bourges, qui organise depuis des conférences thématiques autour des spécificités et valeurs du Patrimoine mondial, notamment à l'occasion des célébrations des 25 ans de la reconnaissance Unesco.

Objectifs de l'action

- Faciliter l'accès de la population au savoir de manière vivante et participative
- Organiser la rencontre et l'échange entre ceux qui produisent la connaissance et la population
- Poursuivre l'émulation autour du patrimoine historique de la ville
- Renforcer l'appropriation par la population de la valeur du patrimoine de la ville, et sensibiliser aux enjeux du Patrimoine mondial



Contenu de l'action

- Organisation de conférences thématiques sur les recherches, publications, modalités de préservation, enjeux de développement, comparaisons avec des sites en France et à l'étranger... en lien avec le patrimoine de la ville et l'inscription au Patrimoine mondial
- Organisation de conférences sur et autour de sites patrimoniaux

Pilote

Ville d'Art et d'Histoire, Mission Patrimoine mondial

Partenaires

Universités, DRAC

Calendrier

Déclinaison annuelle, travail permanent

Montant et financements

3 000 € / an soit 15 000 € 75% Ville 25% DRAC (Convention VAH)

Indicateurs de réalisation

- Nombre de conférences organisées :
- Nombre de personnes ayant assisté aux conférences :

Indicateurs de résultat

Territoire d'impact

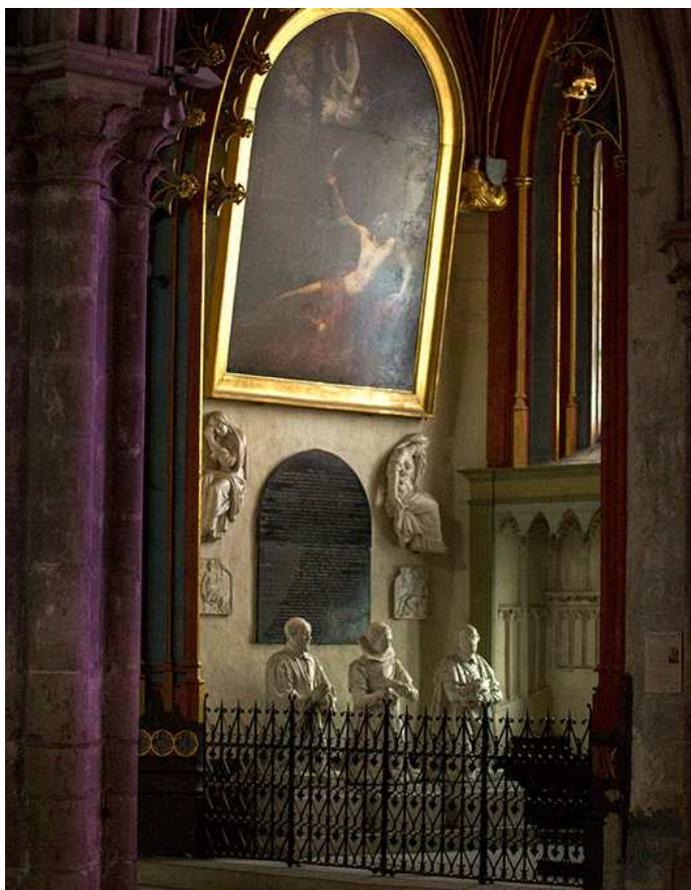
Agglomération Bourges + / Département du Cher

II.2c Remplacer la signalétique patrimoniale par une solution interactive en réalité augmentée

Contexte

La signalétique patrimoniale aujourd'hui en place dans la cathédrale de Bourges est volontairement succincte, afin de favoriser le recours au guidage humain, mais aussi d'en contenir autant que faire se peut l'impact sur la perception de l'édifice et sa vocation de lieu de culte.

Il est de ce fait à l'heure actuelle très délicat pour les visiteurs qui ne bénéficient pas d'une visite guidée de percevoir et de comprendre la richesse et les spécificités de l'architecture et du décor du monument, ainsi que du contexte historique qui en est à l'origine.



Objectifs de l'action

- Permettre aux visiteurs qui n'ont pas recours aux services de guidage de mieux appréhender l'édifice et ses particularités
- Valoriser l'importante documentation et les ressources disponibles en les mettant à disposition des visiteurs
- Mieux calibrer l'information en fonction des centres d'intérêt et du temps dont disposent les visiteurs
- Utiliser les technologies numériques afin de proposer une expérience de visite fluide et ludique
- Palier l'impossibilité d'offrir un guidage dans certaines langues, et parfois le manque de disponibilité de guides aux périodes d'affluence
- Contribuer à la baisse de l'impact sonore des visites et à une meilleure cohabitation des usages (explications visuelles, ou son des commentaires qui ne s'active qu'en présence d'un casque, par exemple)

Contenu de l'action

- Réaliser un test d'application smartphone de médiation sur certains vitraux de la cathédrale dans le cadre des célébrations régionales des 500 ans de la Renaissance, afin de bénéficier d'un 1^{er} retour d'expérience sur les solutions techniques et les niveaux de discours possibles, par le biais notamment de l'analyse des données générées au cours de cette phase de test
- Rechercher un partenaire de type laboratoire universitaire ou entreprise permettant la mise en place d'une offre de visite en réalité augmentée
- Accompagner le partenaire dans le recensement des contenus disponibles et les choix de thématiques à aborder, ainsi que des niveaux de lecture
- Choisir en lien avec les partenaires du tourisme les langues à proposer
- Réaliser une campagne de prises de vue qui serviront de support au développement des contenus
- Accompagner le développement et la mise en ligne de la solution retenue, et en assurer la promotion

Pilote

Ville avec validation par la DRAC

Partenaires

Agglo Bourges +, Intelligence des Patrimoines, AD2T/BBT, Région ?

Calendrier

- 1^{ère} déclinaison test sur les vitraux Renaissance : 2019
- Recherche de partenariat et de financements : 2020
- Elaboration solution : 2021
- Mise en ligne : fin 2021

Montant et financements

- Phase test : ?
- En fonction de la solution retenue et de la nature du partenariat mis en place (mécénat en nature ?)

Indicateurs de réalisation

- Mise en place d'une solution de visite innovante

Indicateurs de résultat

- Retombées média sur la solution mise en place
- Augmentation du nombre de visiteurs libres
- Maintien du nombre de visites guidées

Territoire d'impact

Bien Unesco / partenariat régional

II.2d Réaliser des expositions temporaires / itinérantes et / ou numériques

Contexte

La cathédrale de Bourges a la particularité d'être d'une part reconnue par les spécialistes de l'architecture gothique en tant qu'édifice singulier aux caractéristiques uniques et aux qualités remarquables, mais d'autre part d'être l'une des cathédrales gothiques les moins connues du grand public en France.

Elle tient en outre une place particulière dans le cœur de la population de Bourges, et joue un rôle de marqueur de paysage à forte valeur identitaire. La connaissance et l'appropriation de la population ne demandent qu'à être nourris.

Objectifs de l'action

- Permettre à la population locale de se réapproprier les caractéristiques uniques du bien Unesco
- Partager avec le plus grand nombre les patrimoines de la cathédrale
- Renforcer la notoriété de la cathédrale de Bourges à Bourges, en France, et à l'étranger



Contenu de l'action

- Réalisation d'une exposition à partir des photographies de Ferrante Ferranti dans le but d'illustrer le livre « La grâce d'une cathédrale » consacré à Bourges en 2017 : tirage sur support métal traité anti-UV afin d'exposer plus de 20 clichés en extérieur, répartis dans le centre historique de la ville, afin de créer une itinérance et un dialogue avec les autres sites patrimoniaux du territoire. Du fait de la pérennité des supports sur lesquels les tirages sont réalisés, la possibilité d'ensuite diffuser cette exposition vers d'autres lieux sera explorée
- Etude de la possibilité de créer une exposition virtuelle en se rapprochant de Google Art & Culture : intégration à un schéma de prises de vue HD et de commentaires permettant une diffusion en ligne globale sans coûts d'édition ou de manutention / transport

Pilote

Mission Patrimoine mondial

Partenaires

DRAC Centre – Val de Loire (CMRH, UDAP18), CMN, Ville d'Art et d'Histoire

Calendrier

- Exposition Ferrante Ferranti : réalisation et installation 1^{er} semestre 2020
- Exposition virtuelle : contacts en 2020, réalisation en 2021

Montant et financements

- Exposition Ferrante Ferranti : 3 000 € 100% Ville
- Exposition virtuelle Google : temps agent, campagne de prises de vue HD ?

Indicateurs de réalisation

- Exposition Ferrante Ferranti accrochée :
- Diffusion expo Ferrante Ferranti :
- Exposition virtuelle en ligne :

Indicateurs de résultat

- Perception de la notoriété de Bourges et de sa cathédrale

Territoire d'impact

Bourges, national, international

II.2e Maintenir la qualité de la médiation

Contexte

La médiation de la cathédrale de Bourges est majoritairement assurée par des guides conférenciers indépendants, missionnés par le service Patrimoine de la Ville d'Art et d'Histoire.

L'activité est inégalement répartie sur la saison, ce qui génère à la fois un revenu irrégulier pour les guides, et des difficultés dans la réponse à la demande de visite en haute saison. Ces difficultés compliquent le recrutement de nouveaux guides, et l'effectif baisse inexorablement au fur et à mesure de l'arrêt d'activité des plus âgés ou de ceux qui ne sont plus satisfaits du rapport revenu / disponibilité demandée.

Les guides sont pour la plupart des passionnés d'histoire et de patrimoine qui se tiennent au courant de l'actualité et des publications de manière volontaire à titre personnel, et bénéficient de formations dédiées organisées par les membres du Réseau Ville et Pays d'Art et d'Histoire.

Objectifs de l'action

- Assurer un revenu plus régulier aux guides en activité
- Améliorer l'attractivité des missions de guide conférencier, afin d'assurer un renouvellement apte à compenser les départs
- Faciliter l'accès des guides à l'actualité de la recherche et des publications
- Donner aux guides les clefs d'une médiation spécifique aux sites du Patrimoine mondial

Contenu de l'action

- Sur la régularité des revenus, une recherche de solution globale est en cours
- Organisation de rencontres entre les chercheurs, les auteurs et les guides conférenciers
- Poursuite de l'enrichissement du centre de documentation que la Ville d'Art et d'Histoire tient à la disposition des guides par l'achat régulier des nouvelles publications
- Organisation d'un séminaire annuel et édition d'un support de médiation spécifique aux enjeux du Patrimoine mondial
- Encouragement des guides à participer à la formation action « Médiation des sites du Patrimoine mondial » organisée chaque année par la Saline royale d'Arc-et-Senans, en mobilisant par exemple les fonds réservés à la formation continue



Pilote

Ville d'Art et d'Histoire

Partenaires

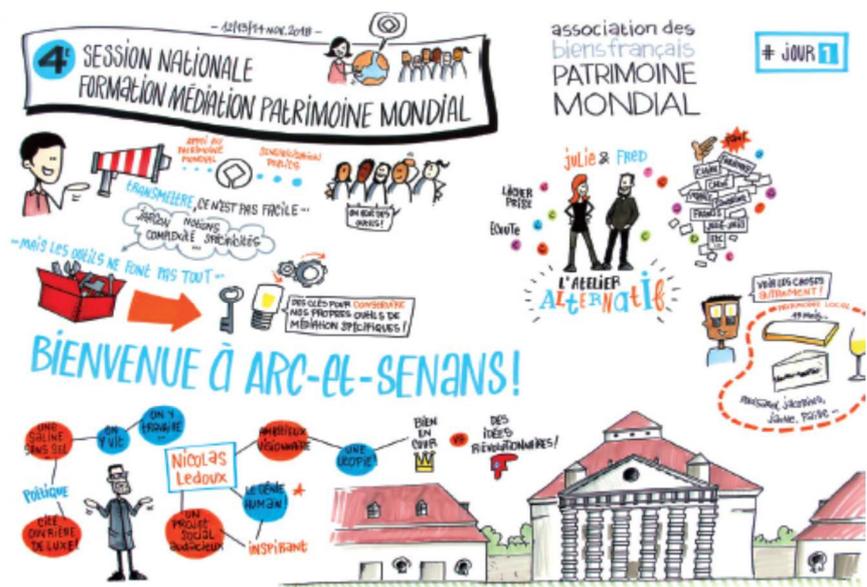
Centre des Monuments Nationaux, Mission Patrimoine mondial

Calendrier

Actions permanentes

Montant et financements

Temps agent



Indicateurs de réalisation

- Nombre de séminaires et rencontres organisées :
- Nombre de guides ayant suivi la formation-action PM :

Indicateurs de résultat

- Nombre de guides-conférenciers en activité :
- Evolution du revenu moyen des guides-conférenciers :
- Enquêtes de satisfaction auprès des guides ?

Territoire d'impact

Bien Unesco

II.2f Poursuivre l'adaptation de la médiation aux différents types de handicaps et communiquer sur cette offre

Contexte

L'accès au patrimoine et à ses valeurs par le plus grand nombre suppose l'adaptation des sites et de leur médiation aux différents types de handicap.

Plusieurs aménagements et équipement ont été réalisés (rampe d'accès handicapé porte Sud, maquette tactile à destination des déficients visuels), et une offre de médiation spécifique est élaborée et continuellement améliorée par le service Ville d'Art et d'Histoire.

La poursuite de cette recherche d'inclusion passe aujourd'hui par le fait de mieux faire connaître l'offre de visites adaptées, afin d'en améliorer et d'en faciliter l'action.

Objectifs de l'action

- Permettre une appropriation des patrimoines et des valeurs du bien Unesco par les personnes concernées par différents types de handicap
- Valoriser le travail accompli par la Ville d'Art et d'Histoire en facilitant la rencontre de l'offre élaborée avec la demande existante



Contenu de l'action

- Maintenir l'offre de visite en langues des signes
- Poursuivre les éditions du livret de visite adapté « Français facile à lire et à comprendre »
- Approfondir l'élaboration de visites sensorielles
- Faciliter l'accès à la maquette tactile de l'édifice
- Compléter la possibilité d'accès des personnes à mobilité réduite en permettant aux véhicules de s'approcher au maximum de la rampe Sud, afin d'éviter la traversée du parvis pavé
- Rassembler l'information sur les possibilités de visite et d'accès au monument à destination des publics handicapés et la présenter de manière claire en assurant une diffusion la plus large possible

Pilote

Ville d'Art et d'Histoire

Partenaires

Affectataire, Centre des Monuments Nationaux, AD2T, BBT, Mission Patrimoine mondial

Calendrier

2019-2020

Montant et financements

Temps agent

Indicateurs de réalisation

- Mise en ligne de l'offre dédiée aux publics handicapés

Indicateurs de résultat

- Augmentation du nombre de visites adaptées réalisées
- Obtention d'un label, participation à un concours ?

Territoire d'impact

Bien Unesco

III. DEVELOPPER LE BIEN ET SON TERRITOIRE ENVIRONNANT

III. DEVELOPPER LE BIEN ET SON TERRITOIRE ENVIRONNANT

III.1 Améliorer la connaissance des publics du bien et de leurs attentes

III.1a Installer des cellules de comptage, relever et analyser la fréquentation

III.1b Réaliser des enquêtes qualitatives

III.2 Repenser la présentation du bien, développer sa notoriété, la mettre au service de celle du territoire

III.2a Créer des supports d'information et de communication communs

III.2b Poursuivre les campagnes de communication

III.2c Renforcer le lien avec les équipements et événements existants

III.2d Soutenir la création artistique inspirée du bien, de ses patrimoines, de son histoire et de ses valeurs

III.2e Mettre en place des partenariats en communication avec les collectivités du territoire

III.3 Faciliter la découverte du bien par les visiteurs

III.3a Relier la cathédrale aux itinéraires doux existants ou en projet

III.3b Encourager la fréquentation du bien par les scolaires de l'Agglo

III.4 Renforcer la valorisation du bien en tant qu'étape des Chemins de Saint-Jacques de Compostelle

III.4a Matérialiser l'itinéraire Compostelle en Centre historique par des clous

III.4b Améliorer l'itinéraire Compostelle depuis Bourges, puis vers Bourges

III.4c Mettre en place une campagne de conférences communes avec d'autres composantes du bien 868

III.1 Améliorer la connaissance des publics du bien et de leurs attentes

III.1a Installer un système de comptage, relever et analyser la fréquentation

Contexte

La cathédrale de Bourges est sans conteste le site patrimonial le plus visité du Berry. Il semble toutefois qu'un système de comptage précis n'ait jamais été mis en place... Les seuls chiffres dont nous disposons sont ceux de la visite payante de la tour Nord et de l'église basse, gérées par le Centre des Monuments nationaux, et qui ne recouvrent qu'une infime partie de la fréquentation réelle de l'édifice.

Par ailleurs, les partenaires sont de plus en plus nombreux à ventiler leurs soutiens et contributions en fonction des chiffres de fréquentation des sites, qu'ils n'apprécient que sur la base de comptages précis.

Objectifs de l'action

- Disposer de chiffres réels et fiables sur la fréquentation de l'édifice (fidèles et visiteurs)
- Suivre et analyser l'évolution de la fréquentation au fil des saisons, d'une année sur l'autre, etc.
- Devenir éligibles à des partenariats en fonction de la fréquentation
- Mesurer l'impact des actions entreprises au sein du Plan de gestion Unesco

Contenu de l'action

- Elaboration d'un projet d'installation de système de comptage, validation par la DRAC
- Fourniture et pose d'un système de comptage aux entrées du monument
- Suivi et analyse de la fréquentation du site

Pilote

AD2T/BBT

Partenaires

Agglo Bourges +

Calendrier

Pose des capteurs avant fin 2020, suivi et analyse en continu

Montant et financements

10 000 €

Indicateurs de réalisation

- Système de comptage installé et opérationnel

Indicateurs de résultat

- Suivi et analyse de la fréquentation du site

Territoire d'impact

Bien Unesco

III.1b Réaliser des enquêtes qualitatives

Contexte

Au-delà des chiffres de fréquentation, nous disposons d'assez peu d'informations qualitatives sur les actuels visiteurs de la cathédrale. Des enquêtes globales sont régulièrement menées par l'AD2T et le CRT sur la fréquentation et les attentes des visiteurs du Berry ou du Val-de-Loire, mais il semblerait intéressant de mieux connaître les origines, attentes et motivations des visiteurs du bien Unesco.

Objectifs de l'action

- Connaître les origines géographiques, tranches d'âge, composition de foyers et CSP des visiteurs de la cathédrale, moyen de transport utilisé pour accéder au site, etc.
- Comprendre les motivations et déclencheurs de visite, la durée de séjour, les autres sites visités, activités prévues, étapes précédentes et suivantes...
- Obtenir un retour sur leur perception de l'édifice, de la médiation mise en place, éventuellement des visites guidées, mais aussi de l'accès à l'information de visite, au site en lui-même
- Recueillir les attentes des visiteurs et améliorer l'offre en conséquence

Contenu de l'action

- Explorer la possibilité d'un partenariat avec ESTACOM
- Elaborer un questionnaire d'enquête adapté et exploitable par le biais d'un ou plusieurs ateliers pédagogiques
- Réaliser les enquêtes à proximité du site à différents moments de l'année (étudiants d'ESTACOM + renfort des saisonniers un Été à Bourges)
- Exploiter les données récoltées sous forme d'un rapport annuel d'analyse de la fréquentation

Pilote

Mission Patrimoine mondial

Partenaires

AD2T/BBT, ESTACOM, Ville d'Art et d'Histoire, Centre des Monuments Nationaux

Calendrier

- Prise de contact ESTACOM : Printemps 2021
- Elaboration questionnaire : Automne 2021
- Réalisation enquêtes : 2022
- Production d'un rapport annuel de fréquentation : hiver 2022
- Envisager de poursuivre sur plusieurs années ?

Montant et financements

Temps agent

Indicateurs de réalisation

- Nombre d'enquêtes réalisées
- Nombre de bilans annuels de fréquentation produits

Indicateurs de résultat

- Poursuite du travail partenarial avec ESTACOM sur plusieurs années
- Amélioration du ratio de satisfaction des visiteurs d'une année sur l'autre
- Meilleure adéquation de l'offre et de l'information aux attentes des visiteurs

Territoire d'impact

Ville de Bourges

III.2 Repenser la présentation du bien, développer sa notoriété, la mettre au service de celle du territoire

III.2a Créer des supports d'information et de communication communs

Contexte

Du fait de la multiplicité de fonctions et d'acteurs abrités par le site, les possibilités d'accueil et de guidage font aujourd'hui l'objet d'une information morcelée en fonction de son émetteur, rendant l'offre et les modalités de visites peu lisibles, et nuisant parfois au respect de la vocation de lieu de culte de l'édifice et à son rythme propre.

Objectifs de l'action

- Permettre au visiteur potentiel d'accéder facilement aux horaires d'ouverture, contraintes de visite, possibilités de guidage, modalités d'accès et de visites adaptées aux différents types de handicap, etc.
- Renforcer la visibilité des différents acteurs de la gestion et de la visite de la cathédrale en les présentant sur un support unique d'information

Contenu de l'action

- Rassembler les acteurs de la visite et l'ensemble des informations nécessaires aux visiteurs
- Elaborer et poser des affiches aux entrées de site résumant les horaires, attentes et offres à destination des visiteurs, notamment un rappel du caractère culturel de l'édifice et de la nécessité d'une tenue et d'un comportement adapté, vérifier auprès de la DRAC que le système de pose et le contenu et l'aspect de l'affiche conviennent
- Elaborer une page dédiée à l'offre de visite de la cathédrale, y compris les solutions adaptées aux publics handicapés (en rendant accessible cette page auxdits publics, qui sera hébergée sur le site de Bourges Berry Tourisme

Pilote

Mission Patrimoine mondial



Partenaires

BBT/AD2T, Ville d'Art et d'Histoire, Affectataire, Centre des Monuments Nationaux

Calendrier

2020

Montant et financements

Temps agent pour l'élaboration, BBT/AD2T pour l'édition d'affiches et la mise en ligne et l'hébergement de la page dédiée à la visite de la cathédrale

Indicateurs de réalisation

- Affiches posées
- Page web en ligne

Indicateurs de résultat

- Fréquentation de la page web
- Augmentation du recours aux visites guidées proposées par les différents acteurs, y compris visites adaptées

Territoire d'impact

Bien Unesco

III.2b Poursuivre les campagnes de communication

Contexte

Le constat a pu être fait dès 2017 d'un manque de notoriété de la Ville de Bourges (hors festival du Printemps de Bourges), mais aussi de la cathédrale Saint-Etienne parmi les cathédrales majeures de l'architecture gothique, ainsi que parmi les 44 sites français du Patrimoine mondial. Il existe à l'heure actuelle un réel décalage entre l'absence de réputation de Bourges hors du Berry (ce qui est bien sûr préférable à une image négative !), et la richesse du patrimoine de cette ville, au 1^{er} rang duquel figure la cathédrale.

Objectifs de l'action

- Faire connaître Bourges, sa cathédrale, son inscription au Patrimoine mondial
- Actualiser l'image et la notoriété de Bourges
- Déclencher le désir de visite auprès de la population nationale, et internationale

Contenu de l'action

- Plan média national, dont campagne d'affichage (métro parisien...)
- Mise en place d'une politique d'accueil d'influenceurs (blogueurs, instagramers, youtubeurs, etc.)
- Refonte et rafraîchissement des supports de communication : site web, page Facebook, compte Instagram



Pilote

AD2T/BBT

Partenaires

Ville d'Art et d'Histoire, Printemps de Bourges, acteurs du tourisme, etc.

Calendrier

2018-2024

Montant et financements

2 500 000 € (Soutien Agglo Bourges +)

Indicateurs de réalisation

- Nombre de campagnes réalisées

Indicateurs de résultat

- Evolution notoriété dans enquête conso, sur fréquentation sites, etc.
- Indicateurs de performance sur campagnes

Territoire d'impact

Berry Province et Bien Unesco

III.2c Renforcer le lien avec les équipements et événements existants

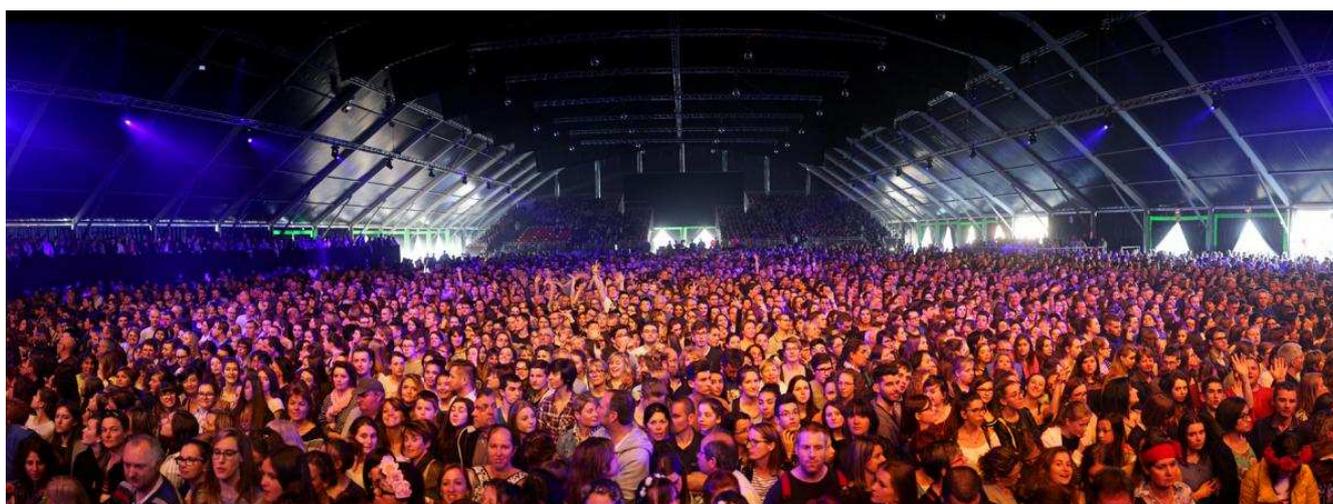
Contexte

La ville de Bourges dispose d'une offre touristique complète et diversifiée, quoique méconnue : cathédrale, Palais Jacques Cœur, sites patrimoniaux du centre historique, musées, marais, etc. Par ailleurs, la notoriété de la ville se résume pour de nombreuses personnes au Printemps de Bourges. 1^{er} festival de l'année événementielle française, créé en 1977, il draine environ 80 000 personnes sur 6 jours, et a la particularité de se dérouler réellement au cœur de la ville, et non sur un site en périphérie.



Objectifs de l'action

- Mettre la notoriété du Printemps de Bourges au service de la découverte du patrimoine de la ville
- Présenter l'offre touristique de la ville en la rendant lisible et accessible pour les visiteurs
- Allonger la durée moyenne de séjour



Contenu de l'action

- Renforcer les partenariats avec l'équipe du Printemps de Bourges, inclure des propositions de visite de sites dans les press tour et les visites d'artistes / de professionnels de la musique, boîte à selfie avec fond cathédrale parmi plusieurs, inclure des références à la cathédrale dans la mise en forme graphique de l'une des éditions, etc.
- Créer un City Pass permettant et encourageant la découverte de l'ensemble des sites patrimoniaux et des musées de la ville : difficultés à ventiler revenus, questions de plages d'ouvertures différentes, gratuités et tarifs réduits différents, etc.

Pilote

Ville de Bourges

Partenaires

Printemps de Bourges, Centre des Monuments Nationaux, BBT/AD2T

Calendrier

- Partenariat Printemps : depuis 2017, à renforcer en 2021, pour une édition 2022 ou 2023 marquée « Patrimoine de Bourges » / cathédrale ?
- City Pass : fin d'élaboration 2020, entrée en vigueur 2021

Montant et financements

Temps agent

Indicateurs de réalisation

- Edition du Printemps de Bourges marquée Patrimoine
- City pass en place et effectif

Indicateurs de résultat

- Augmentation de la notoriété de Bourges et se cathédrale
- Suivre les indicateurs de performance des hashtags
- Augmentation générale de la fréquentation des sites muséaux et patrimoniaux hors cathédrale

Territoire d'impact

Ville de Bourges

III.2d Soutenir la création artistique inspirée du bien, de ses patrimoines, de son histoire, de ses valeurs

Contexte

La vocation culturelle de la cathédrale a parfois créé une barrière, l'éloignant indûment de la création artistique qui foisonne pourtant autour d'elle depuis son édification.

La création contemporaine est aujourd'hui plastique, musicale, chorégraphique... et est encouragée au sein de l'École Nationale Supérieure d'Art, du Conservatoire à Rayonnement Départemental, de la Maison de la Culture, d'associations aussi diverses que les Amis du Grand-Orgue ou Emmetrop, mais aussi en marge des festivals du Printemps de Bourges et Un Été à Bourges.

Objectifs de l'action

- Proposer la cathédrale dans la diversité de ses richesses et de ses valeurs en tant que source d'inspiration pour la création artistique contemporaine

Contenu de l'action

- Se rapprocher des acteurs de la création culturelle, et leur proposer des visites, conférences, résidences artistiques dédiées ayant pour thème central la cathédrale de Bourges
- Encourager la création et la diffusion des œuvres inspirées de la cathédrale par l'organisation d'un événement dédié et l'organisation d'une publication/exposition/mise en ligne adaptée
- Poursuivre la commande annuelle d'une œuvre dédiée au Grand Orgue de la cathédrale



Pilote

Ville de Bourges

Partenaires

DRAC (CRMH, conseillers arts plastiques, musique), Ecole Nationale Supérieure d'Art de Bourges, Conservatoire à Rayonnement Départemental, Maison de la Culture de Bourges, Amis du Grand Orgue, Emmetrop, Printemps de Bourges, Ville d'Art et d'Histoire

Calendrier

- Mise en place des partenariats 2020
- Créations 2021
- Valorisation 2022

Montant et financements

A approfondir

Indicateurs de réalisation

- Festival/Expo/site en 2020

Indicateurs de résultat

Territoire d'impact

National

III.2e Mettre en place des partenariats en communication avec les collectivités du territoire

Contexte

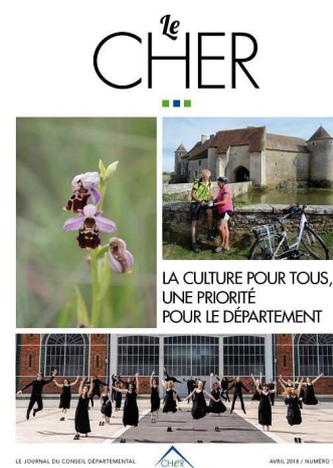
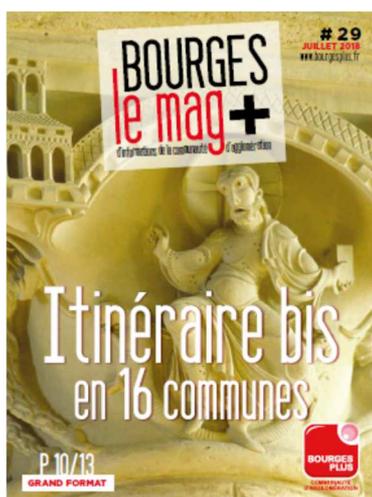
La cathédrale de Bourges est aujourd'hui peu évoquée dans les supports de communication des collectivités du territoire. Il s'agit pourtant d'un marqueur identitaire puissant, ainsi que – en tant que site du Patrimoine mondial – d'un atout indéniable pour le développement et l'attractivité du territoire.

Objectifs de l'action

- Développer la notoriété de la cathédrale et des valeurs de son inscription au Patrimoine mondial auprès de la population du territoire
- Contribuer à l'appropriation et à la fierté des habitants
- Renforcer l'attractivité du territoire en encourageant une communication positive sur ses atouts et ses richesses

Contenu de l'action

- Produire un contenu éditorialement neutre reprenant les caractéristiques les plus marquantes, surprenantes ou méconnues de l'édifice, et les accompagner de photographies de bonne qualité. Les adresser aux services communication de la Ville, de l'Agglomération de Bourges +, du Département du Cher, de la Région Centre – Val de Loire en leur laissant la possibilité d'angler des articles pour leurs publications papier ou web comme ils le souhaitent, ou bien de les assister dans la production des articles
- Poursuivre les partenariats en informant les collectivités régulièrement des événements ou avancées autour de la cathédrale et de sa gestion



Pilote

Ville de Bourges

Partenaires

Etat, Centres de Monuments Nationaux (Droit à l'image) Agglo Bourges +, Département du Cher

Calendrier

Permanent

Montant et financements

Temps agent (campagne de prise de vue ?)

Indicateurs de réalisation

Nombre de publications des partenaires faisant référence à la cathédrale et à son inscription sur la Liste du Patrimoine mondial

Indicateurs de résultat

Mesure de la notoriété de la cathédrale, de Bourges, du Cher, du Berry ?

Territoire d'impact

Régional

III.3 Faciliter la découverte du bien par les visiteurs

III.3a Relier la cathédrale aux itinéraires doux existants ou en projet

Contexte

Il s'agit ici de penser l'accès la ville et à la cathédrale du point de vue des déplacements doux. La ville est traversée par le Canal de Berry, déclassé depuis les années 60, qui fait aujourd'hui l'objet d'un projet d'aménagement paysager, promenade et cycles.

Par ailleurs la Région Centre Val-de-Loire a aménagé un itinéraire cyclable de découverte le long de la Loire, dont il pourrait être intéressant d'explorer les prolongements possibles vers Bourges.

Objectifs de l'action

Repenser de manière à la fois globale et détaillée la question des accès au bien pour les cyclistes et les piétons, notamment en lien avec les itinéraires doux ayant fait l'objet de programmes d'aménagements, ainsi qu'aux modalités de liaison depuis les parkings de la ville.

Contenu de l'action :

Action à approfondir : la mission Patrimoine mondial ne disposait pas des éléments suffisants pour rédiger la fiche action au moment de l'élaboration du Plan de gestion, mais il s'agit d'un domaine que les porteurs de projet souhaitent explorer à l'avenir.

Pilote

Partenaires

Calendrier

Montant et financements

Indicateurs de réalisation

Indicateurs de résultat

Territoire d'impact

III.3b Encourager la fréquentation du bien par les « scolaires » de l'Agglo

Contexte

Le service Ville d'Art et d'Histoire organise les visites adaptées au scolaire, et a constaté une fréquentation venant des écoles situées dans le centre historique dont les classes se rendent à pied à la cathédrale, ou bien des scolaires du Cher et au-delà, pour lesquels des cars sont mis gratuitement à disposition par le Département.

Il existe de ce fait une « zone blanche » incluant les écoles du reste de la ville de Bourges et de l'Agglomération de Bourges +, qui ne peuvent accéder au site à pied et dont l'éloignement ne justifie la mise en place d'une solution par car.

Objectifs de l'action

- Permettre la découverte et l'appropriation du site par les élèves de l'ensemble des écoles du Cher, et en particulier par ceux de Bourges et de l'Agglomération de Bourges +

Contenu de l'action

- Proposer une convention avec AggloBus afin de permettre aux scolaires de Bourges et de son agglomération de voyager à titre gratuit sur le réseau existant dans le cadre de visites à caractère culturel et patrimonial (modalités à définir)



Pilote

Ville d'Art et d'Histoire

Partenaires

AggloBus

Calendrier

Entrée en vigueur à la rentrée scolaire 2020-2021 ?

Montant et financements

Temps agent

Indicateurs de réalisation

- Convention signée

Indicateurs de résultat

- Evolution du nombre de visites scolaires des écoles de Bourges et de l'Agglo

Territoire d'impact

Agglomération Bourges +

III. 4 Renforcer la valorisation du bien en tant qu'étape des Chemins de Saint-Jacques de Compostelle

III.4a Matérialiser l'itinéraire Compostelle en centre historique par des clous

Contexte

La double inscription de la cathédrale de Bourges, en tant que chef d'œuvre gothique, puis en tant que composante du Chemin de Saint-Jacques de Compostelle, est relativement peu connue. Cette double distinction est une rareté, et l'itinérance est dans l'air du temps, revêtant au-delà du religieux une valeur spirituelle, dans une recherche de déconnexion du rythme de la société actuelle, du dépassement de soi, etc.

Objectifs de l'action

- Signaler aux visiteurs et aux habitants l'inscription de la cathédrale au titre des Chemins de Saint-Jacques de Compostelle, attiser leur curiosité
- Guider les pèlerins au cœur du centre historique de la ville par un itinéraire discret alliant brièveté et découverte des sites patrimoniaux majeurs

Contenu de l'action

- Définition d'un itinéraire présentant les atouts majeurs du centre historique sans multiplier les détours
- Jalonnement de l'itinéraire par la pose de clous coquilles au sol
- Communication autour de la création de cet itinéraire (inauguration, articles, etc.)



Pilote

Ville de Bourges

Partenaires

Association de la Voie de Vézelay, ACIR

Calendrier

Réalisation 2018

Montant et financements

4 000 € - 100% Ville

Indicateurs de réalisation

- Balisage du chemin effectué

Indicateurs de résultat

- Retombées média
- Nombre de crédenciales tamponnées ?

Territoire d'impact

Centre historique

III.4b Améliorer l'itinéraire Compostelle depuis Bourges, puis vers Bourges

Contexte

Du fait de son éloignement de la frontière espagnole et de son positionnement sur la branche secondaire de la voie de Vézelay, la cathédrale de Bourges ne voit passer qu'un peu plus de 1 000 pèlerins par an.

L'itinéraire qui permet d'arriver à Bourges, puis de la quitter a par ailleurs l'inconvénient de présenter un tracé longeant des routes nationales au milieu des champs, manquant à la fois de charme et de sécurité, et évitant soigneusement les points d'intérêt du territoire.

Objectifs de l'action

- Améliorer la qualité du tracé de la voie de Vézelay depuis Bourges, puis vers Bourges
- Mieux faire connaître Bourges en tant qu'étape des Chemins de Saint-Jacques de Compostelle

Contenu de l'action

- Elaboration d'un tracé reliant Bourges aux étapes précédentes et suivantes de la voie Nord de Vézelay qui emprunte des sentiers existants et indique les points d'intérêt patrimoniaux et paysager majeurs, les possibilités de restauration et d'hébergement... tout en conservant un caractère suffisamment direct adapté à l'itinérance longue
- Assurer la promotion et la communication de ce nouveau tracé auprès des pèlerins, mais aussi des promeneurs, en proposant sa labellisation en tant que sentier de randonnée, et s'appuyer sur l'ACIR pour la communication auprès des pèlerins

Pilote

Département du Cher

Partenaires

Fédération Départementale de randonnée du Cher, Ville de Bourges, Agence des Chemins de Compostelle

Calendrier

Etude préalable terminée fin 2019 ; réalisation à venir.

Montant et financements

Adhésion à l'Agence des Chemins de Compostelle : 1850 € / an 100% Ville de Bourges

Indicateurs de réalisation

- Edition d'un guide de promotion du nouvel itinéraire

Indicateurs de résultat

- Nombre de validation de crédenciales à l'Office de Tourisme de Bourges

Territoire d'impact

Département du Cher / Région Centre Val-de-Loire

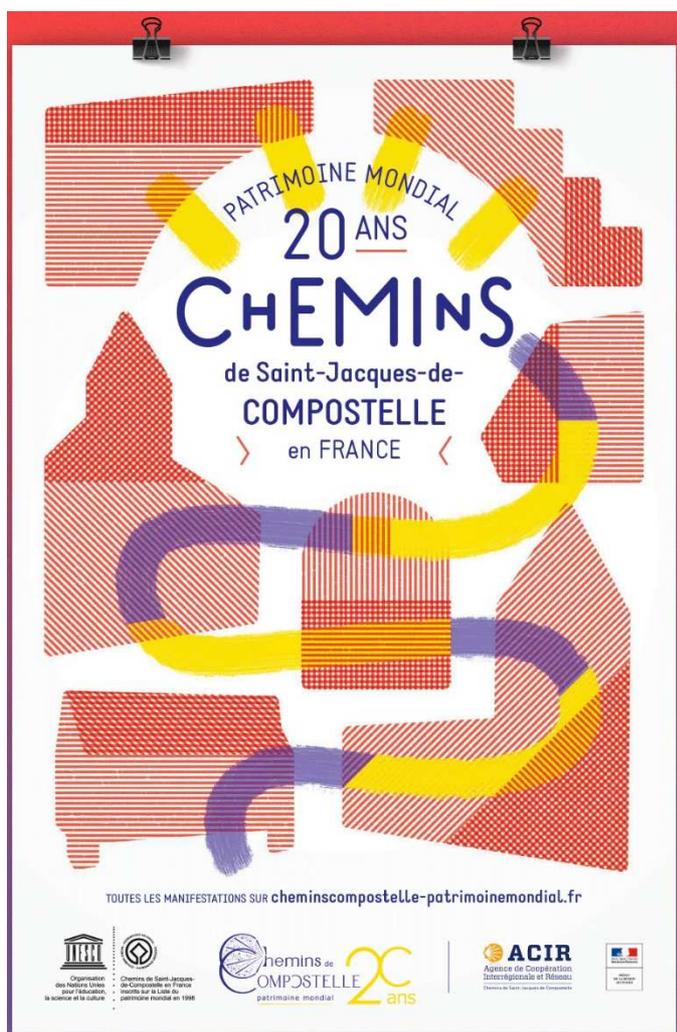
III.4c Mettre en place un programme de conférences et d'animations communes avec d'autres composantes du bien 868

Contexte

L'inscription Unesco du bien « Chemins de Saint-Jacques de Compostelle » a célébré son 20^{ème} anniversaire en 2018. Par ailleurs, le bien 868 se trouve face au défi de l'élaboration et de l'appropriation d'un Plan de gestion pour un bien en série constitué de 78 composantes réparties sur la quasi-totalité du territoire français.

Objectifs de l'action

- Contribuer au renforcement du lien entre composantes du bien 868
- Mettre en place des coopérations entre sites du Patrimoine mondial à l'échelle de la Région Centre – Val-de-Loire et de ses voisins immédiats
- Partager l'expérience autour de l'élaboration du Plan de gestion Unesco de la cathédrale de Bourges



Contenu de l'action

- Organisation de conférences et d'animations dans le cadre des célébrations du 20^{ème} anniversaire de l'inscription : conférence sur le site de Neuvy-Saint-Sépulchre à Bourges et inversement, conférences sur le Patrimoine mondial et l'inscription du bien 868, échanges réciproques autour des animations et expositions organisés à Bourges, Neuvy-Saint-Sépulchre et la Charité-sur-Loire
- Participation réciproque aux instances de pilotage et de suivi des Plans de gestion Unesco de Bourges et Neuvy-Saint-Sépulchre

Pilote

Mission Patrimoine mondial

Partenaires

Ville d'Art et d'Histoire, Villes de Neuvy-Saint-Sépulchre et La Charité-sur-Loire, ACIR Compostelle, DRAC Centre – Val-de-Loire

Calendrier

Conférences et animations en 2018, poursuite des échanges d'expérience en 2019, puis années suivantes

Montant et financements

Temps agent

Indicateurs de réalisation

Indicateurs de résultat

Territoire d'impact

Région Centre Val-de-Loire, Bien 868.

IV. ANIMER ET COORDONNER LA GESTION, PARTAGER

IV. ANIMER ET COORDONNER LA GESTION, PARTAGER

IV.1 Installer une autorité transversale de gestion, l'animer

III.1a Créer et animer un Comité de Bien et des groupes de travail thématiques

IV.2 Matérialiser et renforcer l'appropriation du bien, de ses valeurs et de celles du Patrimoine mondial

IV.2a Signaler et expliquer l'inscription Unesco par la pose d'une plaque de bronze

IV.2b Organiser des animations à destination de la population

IV.2c Favoriser l'appropriation du bien par les générations futures

IV.1 Installer une autorité transversale de gestion, et l'animer

IV.1a Créer et animer un Comité de Bien et des groupes de travail thématiques

Contexte

La cathédrale de Bourges appartient à l'Etat, est affectée de manière permanente au culte catholique et donc gérée au quotidien par le clergé, sa partie ouverte à la visite touristique payante est encadrée par le Centre des Monuments Nationaux, des visites guidées y sont organisées par la Ville au titre du label Ville d'Art et d'Histoire, la préservation de ses abords repose en partie sur la prise en compte de ses enjeux de gestion dans les documents d'urbanisme élaborés par les Agglomérations et Communautés de Commune, et sa mise en valeur touristique repose sur des agences départementales et régionales ainsi que sur plusieurs associations.

Objectifs de l'action

- Mettre en place des instances de travail et de pilotage rassemblant les nombreux et divers acteurs de la gestion de la cathédrale, qui permette à chacun de s'exprimer et réellement collaborer à l'élaboration du Plan de gestion

Contenu de l'action

- Créer et animer des groupes de travail techniques thématiques, lieux de parole et d'échanges libres ne faisant pas l'objet de compte-rendu, mais dont la mission est de co-élaborer le diagnostic de gestion, ainsi que les propositions d'actions du Plan de gestion. Les thématiques abordées sont :
 - Protéger, conserver, restaurer le bien : architecture, décor, faune, urbanisme, cohabitation des usages
 - Comprendre, et diffuser la connaissance : enseignement supérieur, recherche, médiation, signalétique patrimoniale
 - Développer le bien et son territoire environnant : tourisme, économie, développement, signalétique touristique, communication

Entre mars 2017 et mars 2019, les groupes de travail se sont réunis à 5 reprises.

- Créer et animer un Comité de Bien, autorité transversale de gestion. Volontairement resserrée sur les représentants des principaux acteurs de la gestion, le Comité de Bien est co-présidé par la Préfète du Cher et le Maire de Bourges. Ce Comité de bien est constitué ainsi qu'il suit :
- du Préfet de Région Centre Val-de-Loire, ou son représentant,
 - de l'Archevêque de Bourges, ou son représentant,
 - du Directeur Régional des Affaires Culturelles de Centre Val-de-Loire, ou son représentant,
 - du Président du Centre des Monuments Nationaux, ou son représentant, et de l'Administrateur du Centre des Monuments Nationaux en charge de la cathédrale Saint-Etienne de Bourges
 - du Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Centre Val-de-Loire, ou son représentant,
 - de l'Architecte des Bâtiments de France du Cher, conservateur de la cathédrale Saint-Etienne *à qualité*
 - du Président du Conseil régional Centre Val-de-Loire, ou son représentant,
 - du Président du Conseil départemental du Cher, ou son représentant,
 - du Président de l'Agglomération Bourges Plus, ou son représentant,
 - du Maire de Bourges, ou son représentant.

Le Comité de bien peut, en tant que de besoin, s'entourer des structures et personnes ressources nécessaires à la poursuite de ses objectifs.

- Installer les modalités de gouvernance qui ont émergé au cours de l'élaboration du Plan de gestion, prendre l'engagement de poursuivre le travail partenarial et la mise en œuvre du Plan de gestion en signant une Charte de gestion (signée le 26 mars 2019, elle est annexée au présent Plan de gestion)

Pilote

Mission Patrimoine mondial

Partenaires

Etat, Archevêque, Région, Département, Agglomération, associations

Calendrier

Réunions au moins 2 fois par an depuis 2017, à poursuivre

Montant et financements

Temps agent (50% Ville de Bourges, 50% Etat – DRAC)

Indicateurs de réalisation

- Nombre de réunions des groupes de travail par an
- Nombre de réunions du Comité de Bien par an

Indicateurs de résultat

- Relevé et suivi des indicateurs de mise en œuvre du Plan de gestion

Territoire d'impact

Bien Unesco, Département du Cher, Région Centre – Val-de-Loire

IV.2 Matérialiser et renforcer l'appropriation du bien, de ses valeurs et de celles du Patrimoine mondial

IV.2a Signaler et expliquer l'inscription Unesco du bien par la pose d'une plaque de bronze

Contexte

Le statut de site du Patrimoine mondial de la cathédrale de Bourges était indiqué par la présence du logo du Centre du Patrimoine mondial gravé dans une stèle de pierre apposée contre la face est du pilier butant de la cathédrale. Cette signalisation en ton sur ton, située dans un endroit peu visible ne comportait par ailleurs pas de mention des raisons de cette inscription. Une portion non négligeable d'habitants et de visiteurs ignoraient que la cathédrale figurait sur la Liste du Patrimoine mondial.

Objectifs de l'action

- Donner de la visibilité à la cathédrale en tant que site disposant de la plus haute reconnaissance patrimoniale
- Interpeler et encourager la fierté des habitants
- Signaler l'inscription Unesco aux visiteurs qui l'ignorerait
- Expliquer les raisons de l'inscription de la cathédrale en tant que site disposant d'une valeur universelle exceptionnelle
- Célébrer le 25^{ème} anniversaire de l'inscription Unesco de la cathédrale, et préparer le 20^{ème} anniversaire de l'inscription des Chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France

Contenu de l'action

- Reprendre les éléments marquants du texte de la décision d'inscription de la cathédrale de Bourges sur la Liste du Patrimoine mondial, au moment du 16^{ème} Comité du Patrimoine mondial qui s'est tenu à Santa Fe (USA).
- Faire réaliser une plaque de bronze présentant le texte retenu, en version française et anglaise
- Poser la plaque sur le parvis de la cathédrale, sur les pavés menant à l'entrée sud du monument
- Inaugurer la plaque à l'occasion du 25^{ème} anniversaire de l'inscription Unesco

La cathédrale Saint-Etienne de Bourges a été inscrite sur la Liste du Patrimoine mondial de l'Unesco en 1992, au titre de la *Convention concernant la Protection du Patrimoine mondial, naturel et culturel*.

Elle a été reconnue en tant que chef d'œuvre du génie créateur humain du fait de « sa beauté frappante résultant d'une gestion magistrale d'un espace aux proportions harmonieuses et d'une décoration de la plus haute qualité », ainsi que du fait de son importance dans le développement de l'architecture gothique : « par l'unité de sa conception, la savante articulation de ses espaces et le traitement de la lumière, elle représente une expression exceptionnelle du style gothique appliqué aux cathédrales. »

La cathédrale de Bourges fait en outre partie des très rares biens français doublement inscrits sur la Liste du Patrimoine mondial, puisqu'elle a été distinguée une seconde fois en 1998 en tant que composante des Chemins de Saint-Jacques de Compostelle.

The Bourges cathedral was listed as a World Heritage Site in 1992, under the *Convention Concerning the Protection of the World Cultural and Natural Heritage*.

It is recognised as a masterpiece of human genius because of "its striking beauty, combining masterly management of space with harmonious proportions and decorations of the highest quality", as well as its major role in the development of Gothic architecture : "Through the unity of its conception, the clever articulation of its spaces and the treatment of light, it represents an exceptional expression of the Gothic style applied to cathedrals."

The Bourges cathedral is also one of the very few French properties twice listed as World Heritage Sites, since it was honored a second time in 1998 as a component of the Santiago de Compostela Trail.



Pilote Mission Patrimoine mondial

Partenaires Etat (Préfecture, ABF)

Calendrier Inauguration en octobre 2017

Montant et financements 12 000 €

(100% Ville de Bourges)

Indicateurs de réalisation

- Plaque posée : oui

Indicateurs de résultat

- Sans objet

Territoire d'impact Bien Unesco

IV.2b Organiser des animations à destination de la population

Contexte

Comme évoqué dans la fiche action précédente, les habitants du territoire du bien ne connaissaient pas toujours son statut de site du Patrimoine mondial, le caractère rare et le niveau d'excellence implicite de cette reconnaissance, les raisons de son obtention, l'engagement que cela sous-entend, etc.

La cathédrale est parfois perçue comme un lieu inaccessible du fait de son caractère sacré ou réservé, à une certaine élite, un certain milieu social. Les événements et manifestations qui y sont organisés drainent un public d'habitues : fidèles pour les messes et célébrations religieuses, relative élite culturelle pour les concerts au Grand-Orgue ou organisés dans le cadre du Printemps de Bourges.

Objectifs de l'action

- Faire connaître la cathédrale de Bourges, les raisons de son inscription sur la Liste du Patrimoine mondial
- Créer de la curiosité, donner envie de revenir vers ce site emblématique de la ville
- Permettre aux habitants de manifester leur attachement au bien

Contenu de l'action

- Mise en place d'une fête annuelle du Patrimoine mondial pour la cathédrale de Bourges, consistant en un rassemblement populaire avec lâcher de lanternes flottantes (en 2017 et 2018), volantes à partir de 2019 ? Après une 1^{ère} édition dans les Marais de Bourges en 2017, puis sur la plage du Lac d'Auron en 2018, une demande de dérogation à l'interdiction de lâcher de lanternes volantes est en cours d'instruction par les services de la Préfecture du Cher, afin de permettre à la manifestation de se rapprocher du site du Patrimoine mondial. L'édition 2017 avait eu lieu en juin afin de s'associer aux célébrations organisées par le bien Coteaux Maisons et Caves de Champagne, l'édition 2018 pendant les Journées Européennes du Patrimoine, en septembre. Afin de donner une meilleure visibilité à la manifestation tout en permettant à toutes les générations d'y participer, il est envisagé de la rapprocher de la date anniversaire de consécration de la cathédrale, le 13 mai 1324. Une édition spéciale sera ainsi organisée à l'occasion des 700 ans de la consécration, le 13 mai 2024.



- Organisation d'une manifestation spéciale afin de célébrer le 25^{ème} anniversaire de l'inscription Unesco de la cathédrale. Afin de faire connaître l'inscription Unesco et ses valeurs, et de permettre aux habitants de montrer leur attachement au bien, un « câlin monumental » a été organisé le samedi 21 octobre 2017. Il s'agissait de relever le défi d'être suffisamment nombreux pour constituer une chaîne humaine autour de l'édifice, et littéralement lui faire un câlin. Avec près de 500 participants de tous âges, la manifestation a été une réussite, dans une ambiance festive et chaleureuse.



Pilote

Mission Patrimoine mondial

Partenaires

Etat (Préfecture, DRAC-CRMH, ABF), Affectataire

Calendrier

1 à 2 manifestations par an

Montant et financements

Lanternes : environ 1 000 € / édition (100 % Ville)

Indicateurs de réalisation

- Nombres de manifestations grand public organisées par an

Indicateurs de résultat

- Evolution de la fréquentation des manifestations
(Pour mémoire : 75 personnes en 2017, 225 personnes en 2018)

Territoire d'impact

Bien Unesco, Cher

IV.2c Favoriser l'appropriation du bien par les générations futures

Contexte

La préservation des sites qui constituent le Patrimoine de l'humanité repose en grande partie sur la prise de conscience de leur valeur et de leurs enjeux de conservation et de gestion par les plus jeunes.

Au-delà de la simple visite organisée dans le cadre scolaire, cette action vise à explorer un large éventail de possibilités afin de mettre la cathédrale de Bourges au service des apprentissages dans le cadre scolaire, et à portée d'appropriation pour les générations futures.

Objectifs de l'action

- Faire de la cathédrale de Bourges un support à l'acquisition du savoir pour une diversité de disciplines scolaires, et tous les niveaux
- Changer le regard des plus jeunes sur la cathédrale, la démystifier tout en révélant ses valeurs, et la responsabilité de sa transmission intacte à travers le temps

Contenu de l'action

- Se rapprocher des deux établissements scolaires membres du réseau des écoles Unesco (Collège Jean Renoir et Lycée Jacques Cœur de Bourges), et leur proposer d'utiliser la cathédrale comme support à différents enseignements : histoire des arts et arts plastiques, mais aussi mathématiques, technologie, géologie, biologie, etc.
- Organiser des journées de restitution des savoir abordés en lien avec la cathédrale, ainsi que faciliter les visites découverte de la cathédrale
- Accompagner un ou plusieurs établissements dans l'inscription au sein du réseau des écoles Unesco, en priorité du primaire afin de permettre aux plus jeunes de bénéficier de ce type de projet pédagogique



Pilote

Mission Patrimoine mondial, Ville d'Art et d'Histoire

Partenaires

Etablissements membres du Réseau des écoles Unesco

Calendrier

2017-2022

Montant et financements

Temps agent

Indicateurs de réalisation

- Nombre de journées dédiées aux scolaires autour du bien Unesco

Indicateurs de résultat

- Nombre d'établissements membres du réseau des écoles Unesco dans le Cher

Territoire d'impact

Département du Cher

LISTE DES INSTANCES CONTRIBUTRICES (ORDRE ALPHABETIQUE)

Agence des Chemins de Compostelle

Agence de Développement Tourisme et Territoires du Cher (Promotion, Communication)

Agglomération Bourges Plus (Urbanisme, Aménagement, Enseignement supérieur et recherche, Développement économique, Développement durable)

Association des Amis de la cathédrale de Bourges

Association des Amis du Grand Orgue de la cathédrale Saint-Etienne de Bourges

Centre des Monuments Nationaux

Département du Cher (Archives départementales, Culture, Tourisme, Randonnée)

Direction régionale des Affaires Culturelles (Mission de Coordination de l'Architecture et du Patrimoine, Architecte des Bâtiments de France, Conservation régionale des Monuments Historiques)

Direction Régionale de l'Aménagement, de l'Environnement et du Logement Centre – Val de Loire (Aménagement Durable et Paysage)

Fédération Départementale de Randonnée du Cher

Guides conférenciers de la Ville d'Art et d'Histoire

Le Printemps de Bourges

Paroisse de Bourges

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Centre Cher

Préfecture du Cher (Coordination des politiques publiques)

Région Centre – Val de Loire (Inventaire du Patrimoine, Culture, Tourisme, Développement territorial, Enseignement supérieur et Recherche, Voies douces)

Route Jacques Cœur

Université de Tours (Centre d'Etudes Supérieures de la Renaissance, Intelligence des Patrimoines)

Ville de Bourges (Ville d'Art et d'Histoire, Musées, Bibliothèques, Muséum d'Histoire Naturelle, Évènementiel, Communication et relations presse)

COMPTE RENDU – COMITE DE BIEN DU 26 MARS 2019

APPROBATION DU PLAN DE GESTION



26 mars 2019 10h30 – Comité de Bien Unesco
Cathédrale Saint-Etienne de Bourges
Ordre du jour détaillé

Présents - excusés

Présents :

Catherine Ferrier – Préfète du Cher

Pascal Blanc – Maire de Bourges – Président de l'Agglomération Bourges Plus

Philippe Béval – Président du Centre des Monuments Nationaux

Jean-Luc Meslet – Administrateur Cathédrale et Palais Jacques Cœur – Centre des Monuments Nationaux

Fabrice Morio – Directeur - DRAC Centre – Val-de-Loire

Luc Forlivesi – Mission de Coordination de l'Architecture et du Patrimoine - DRAC Centre Val-de-Loire

Paul Carvès – Architecte des Bâtiments de France, Conservateur de la Cathédrale

Monseigneur Jérôme Beau – Archevêque – Diocèse de Bourges

Agnès Sinsoulier-Bigot – Vice-Présidente

Michel Autissier – Président du Département du Cher

Pierre-Antoine Guinot – Maire-Adjoint délégué au Patrimoine et au Tourisme

Environ 25 techniciens des services de l'Etat, collectivités et représentants d'associations membres des groupes de travail Plan de gestion

Excusés :

Mechtild Rössler – Présidente du Centre du Patrimoine mondial de l'Unesco

Christophe Chassande – Directeur - DREAL Centre Val-de-Loire

Ordre du jour

- Présentation et validation du Plan de gestion
- Signature de la Charte de gestion
- Questions diverses

Mr le Maire accueille les membres du Comité de Bien et les remercie pour leur présence. Il rappelle la double inscription au Patrimoine mondial de la Cathédrale de Bourges, et souligne que le document présenté aujourd'hui est l'aboutissement de deux années de travail. Il s'agit aujourd'hui de valider le Plan de gestion, constitué des actions prévues pour la période 2018-2022 dans les domaines de la conservation, restauration, protection des abords, recherche, médiation, mais aussi développement touristique et économique du bien et de son territoire. L'engagement des membres du Comité de Bien à mettre en œuvre le Plan de gestion et à poursuivre le travail partenarial engagé sera en outre matérialisé par la signature d'une Charte de gestion, à l'issue de cette réunion.

Mme la Préfète déclare qu'il s'agit aujourd'hui de découvrir et de valider le Plan de gestion élaboré au cours des deux dernières années. Elle remercie chaleureusement les membres des groupes de travail techniques pour leur engagement et la qualité de leurs contributions. Elle les encourage à poursuivre le travail engagé, car il s'agit maintenant de faire vivre ce Plan de gestion et de le mettre en œuvre. Elle souligne que l'un des axes importants à traiter tient au lien entre le site Unesco et la ville. La pépite qu'est la cathédrale doit être au centre d'une dynamique pour l'ensemble du territoire. Il est temps aujourd'hui de se placer dans l'esprit de la Renaissance qui a prévalu au moment de la reconstruction de Bourges après l'incendie de 1487.

Mme la Préfète rappelle les festivités organisées à l'occasion des 25 ans de l'inscription Unesco de la cathédrale, et en particulier l'excellent souvenir qu'elle garde du Câlin monumental. Les 20 ans de l'inscription au titre des Chemins de Saint-Jacques de Compostelle ont également été célébrés, et une Fête du Patrimoine mondial est organisée chaque année. Mme la Préfète évoque l'impossibilité dans laquelle elle est d'autoriser les lâchers de lanternes volantes dans ce cadre, et son vif regret de n'avoir pu donner suite à la demande de la Ville.

Mr Morio signale que la cathédrale est propriété de l'Etat, qui à ce titre en prend le plus grand soin. Environ 20 millions d'euros ont été investis au cours des 20 dernières années, et les travaux prévus font en permanence l'objet d'évolutions afin de correspondre au mieux aux enjeux actuels de conservation. Elle fait en outre l'objet d'une attention particulière en tant que support pour l'éducation artistique et culturelle ainsi que les métiers du Patrimoine au XXIème siècle et le numérique, notamment par le biais du dispositif « Une école, un chantier, des métiers ».

Mgr Beau souhaite remercier tous ceux qui ont œuvré à l'élaboration du Plan de gestion, ainsi que les habitants de la Ville pour leur évidente affection pour l'édifice. Il remercie évidemment l'Etat pour les 20 millions d'euros investis, ainsi que pour les millions à venir...

Mme Sinsoulier-Bigot explique qu'elle représente régulièrement la Région Centre Val-de-Loire à l'étranger, et que c'est bien souvent l'évocation des sites du Patrimoine mondial qui permet à ses interlocuteurs de situer le territoire. Elle se dit persuadée du fait que les sites du Patrimoine mondial doivent jouer un rôle de locomotive pour l'attractivité touristique de notre territoire, et qu'une attention particulière doit en outre être portée dans les domaines de la recherche universitaire. Elle recommande de poursuivre le dialogue engagé dans le domaine de la cohabitation harmonieuse des usages touristiques patrimoniaux avec la vocation culturelle de l'édifice.

Mme Sinsoulier-Bigot félicite la Ville de Bourges et particulièrement le travail accompli par la mission Patrimoine mondial à l'initiative de Pierre-Antoine Guinot pour la mise en valeur de l'inscription Unesco de la cathédrale. Elle évoque sa présence lors du Câlin monumental et souligne la réussite de l'événement malgré le mauvais temps. Elle s'en souvient comme d'un moment magique. Elle souhaite assurer le Comité de Bien du soutien de la Région concernant la mise en œuvre du Plan de gestion, et c'est à ce titre qu'elle a été mandatée pour signer au nom de la collectivité la Charte de gestion.

Mr Autissier rappelle la contribution du Département du Cher à la mise en valeur de la cathédrale au moment des Fêtes médiévales, notamment par l'illumination qui est faite du portail. Il annonce qu'une réflexion est en cours pour se renouveler au moment de l'édition 2019.

PRESENTATION ET VALIDATION DU PLAN DE GESTION

Mme Cayrel présente les grandes étapes d'élaboration du Plan de gestion, les axes de travail retenus, les actions pré-existantes valorisées dans la démarche, ainsi que les actions nouvelles mises en place par les membres du Comité de Bien et leurs partenaires. Les enveloppes financières consacrées aux actions planifiées, ainsi que leurs calendriers de mise en œuvre, font également l'objet d'une présentation détaillée.

Plusieurs points sont soulevés au cours du débat qui suit la présentation :

- Quel devenir pour la Grange des Dîmes ? : l'évidence de l'utilité d'un tel lieu à proximité immédiate de la cathédrale fait consensus, mais l'émergence d'un réel projet d'aménagement n'a pas encore permis d'engager les choses. Il est proposé de conserver une trace du potentiel de ce lieu, sans pour autant créer une fiche action vide, contraire aux principes d'opérationnalité du Plan de gestion.
- Quid du Musée de l'œuvre ? : il semble que le projet ne soit plus à l'ordre du jour. Des interrogations émergent sur l'opportunité de se concentrer sur la restauration et la mise en valeur des édifices patrimoniaux et musées de la ville, plutôt que de créer un lieu supplémentaire dont l'articulation avec le CIAP existant (à renouveler) pose question. La possibilité d'aménager l'église basse en lieu d'interprétation est évoquée, le CMN soulignant en outre que la présentation actuelle est à repenser.

- Quels financements pour les projets patrimoniaux évoqués ? : Action Cœur de Ville est une opportunité encore insuffisamment exploitée par Bourges, notamment pour ces questions patrimoniales. Le Contrat de Plan Etat Région et le Contrat d'Agglomération représentent d'autres opportunités, à condition d'être en capacité de présenter rapidement des projets cohérents en lien avec les objectifs de développement durables des territoires. L'Etat encourage la Ville à s'interroger sur une démarche concernant les sites patrimoniaux dont elle est propriétaire, et sur les leviers de partenariats financiers évoqués. Mr le Maire signale que l'importance de l'auto-financement à dégager reste un frein de taille.
- Mme la Préfète voudrait que soit explorée la possibilité de créer un lieu et des animations visant à présenter et valoriser les métiers d'arts et les savoir-faire en lien avec la restauration du patrimoine. La prochaine session des groupes de travail constituera une opportunité d'approfondir cette piste, jugée intéressante par les membres du Comité de Bien.

Dans la mesure où les remarques émises par les membres du Comité de Bien sont des propositions de pistes pour la poursuite du travail partenarial, Mme la Préfète interroge les participants sur leur volonté de valider le Plan de gestion Unesco de la cathédrale de Bourges tel qu'il leur a été présenté. Les membres du Comité de Bien valident à l'unanimité le Plan de gestion, et saluent une nouvelle fois le travail collaboratif accompli.

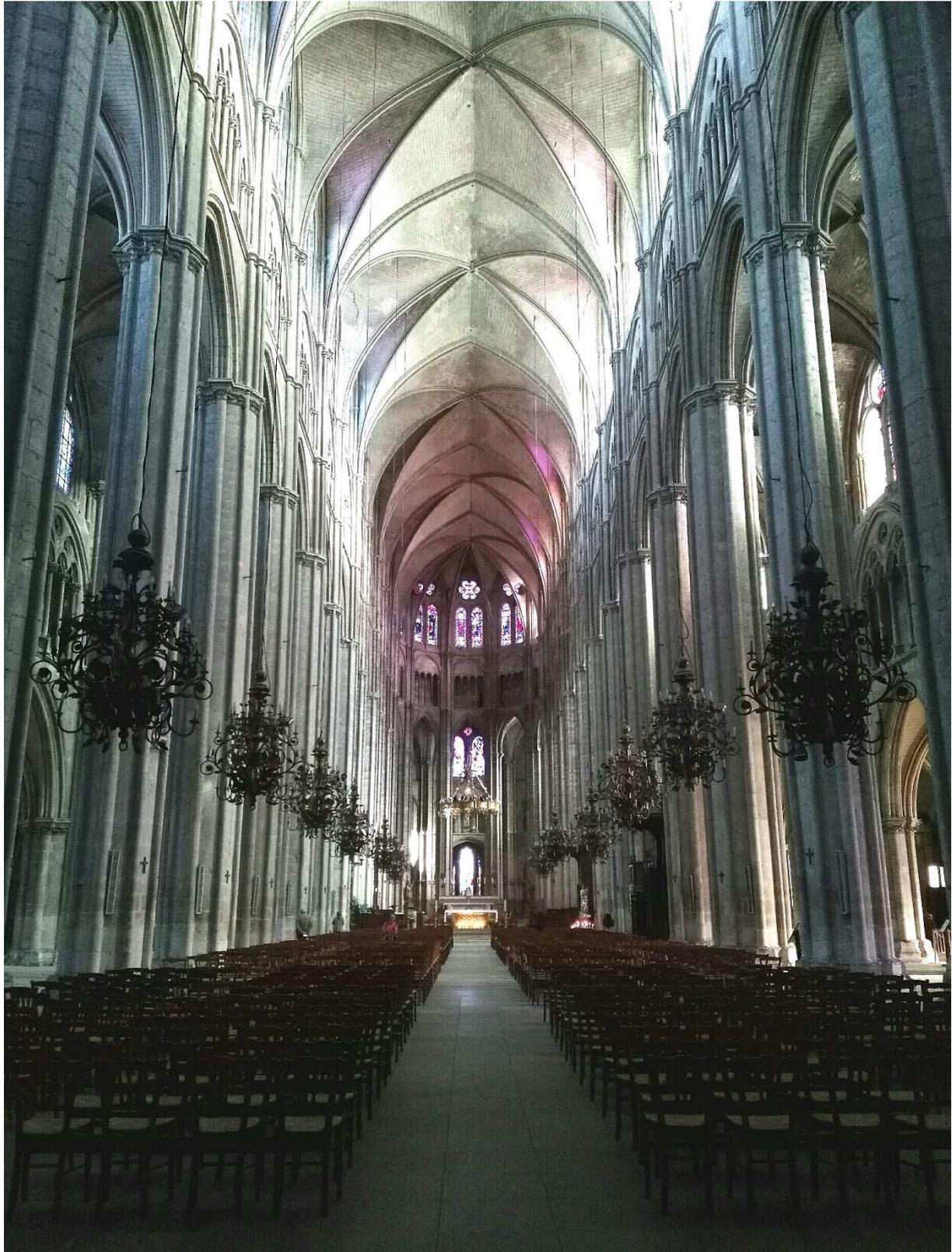
Le document validé ce jour sera donc envoyé à l'ensemble des collectivités participantes pour leur permettre de délibérer formellement pour approbation. Une fois les délibérations annexées au document, il sera transmis au Préfet de Région Centre Val-de-Loire pour être arrêté.

SIGNATURE DE LA CHARTE DE GESTION

Une Charte de gestion rappelant les objectifs et ambitions du travail engagé autour du bien Unesco Cathédrale de Bourges a été rédigée. Elle explique les rôles et champs de compétence des différents acteurs de la gestion, ainsi que de leurs partenaires. Elle formalise l'engagement pris à mettre en œuvre les actions du Plan de gestion, ainsi qu'à poursuivre la collaboration enclenchée afin d'enrichir ce programme d'actions au fil de l'eau.

Conformément à la demande du Comité de Bien, le projet de Charte de gestion a été rédigé puis adressé à ses membres afin de leur permettre d'en approuver la signature. L'ensemble des délibérations approuvant cette signature ayant été reçues, il est donc procédé ce jour à la ratification de la Charte de gestion Unesco de la Cathédrale de Bourges.

En l'absence de questions ou remarques supplémentaires formulées par ses membres, la séance du Comité de Bien est levée.




Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Cathédrale de Bourges
inscrite sur la Liste du
patrimoine mondial en 1992



**BOURGES
PATRIMOINE
MONDIAL**



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



BOURGES



CENTRE DES
MONUMENTS NATIONAUX